18e ANNÉE (2e SÉRIE). N° 45 5 NOVEMBRE 1896.
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES
DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE,
HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION,
CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT
ANCIEN SUPÉRIEUR DU GRAND-SÉMINAIRE DE LANGRES

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL, *de 10 fr. sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

1° Consultations

Q. — L'autre jour, en conférence, on apportait comme absolument décisive une opinion de Berardi. Pour ma part, je n'ai encore jamais rencontré cet auteur. Pourriez-vous nous dire, Monsieur le directeur, d'où vient sa célébrité, quelles sont ses œuvres, où elles se trouvent? Un jeune prêtre, retour de Rome, où il a passé plusieurs années pour préparer ses grades, me dit qu'à Rome Berardi fait autorité en morale. Pourquoi est-il inconnu en France? S'il mérite la réputation que lui font nos voisins d'Italie, je suis surpris que l'*Ami du Clergé* ne nous en ait pas encore parlé.

R. — Vous vous trompez, mon cher confrère. L'*Ami du Clergé* a parlé, et souvent, de Berardi en termes absolument élogieux. A tout instant ses rédacteurs le citent comme une autorité. Une appréciation très favorable a été donnée sur sa *Praxis confessariorum*, dans un article où l'on étudiait spécialement la bibliographie des Manuels (n° 28, 1895). Mais comme aucune étude d'ensemble ne lui a été consacrée dans nos colonnes, nous sommes très heureux de réparer cette omission, d'ailleurs assez excusable chez nous, puisque cet auteur est encore à l'heure actuelle assez peu connu en France.

Emile Berardi est actuellement vicaire général de l'évêque de Faënza (Italie). Il a été successivement curé, examinateur synodal, chanoine pénitencier, et professeur de morale au séminaire diocésain. C'est dans ces différentes charges qu'il a trouvé l'occasion et le loisir de se livrer à une étude approfondie de tous les problèmes si délicats que soulève l'application pratique des principes de la morale. Travailleur infatigable, théologien subtil et érudit, casuiste d'une rare pénétration, le chanoine Berardi s'est fait de bonne heure en Italie une grande réputation parmi les plus célèbres moralistes contemporains. Nous donnerons tout à l'heure la liste de ses travaux, accompagnée du jugement qu'ils nous semblent mériter. Disons en attendant ce qu'est son œuvre dans son ensemble, quelle en est la valeur, la méthode, la portée et l'utilité pratique.

Berardi tient le milieu entre les théoriciens moralistes et les casuistes purs. Parmi nos auteurs de morale, les uns sont théologiens, hommes de science et de principes avant tout; ce sont les maîtres de la doctrine morale spéculative. Les autres laissent de côté la démonstration scientifique des règles de la morale. Ils s'appliquent à poser et à résoudre des cas concrets, empruntés à la vie pratique courante. Sans doute leurs solutions s'appuient bien sur les principes supérieurs de la théologie morale ; mais s'ils les rappellent quand il le faut, ils n'ont garde de s'attarder à leur considération technique. Si nous voulions, pour la clarté de notre observation, pousser à l'extrême cette distinction des deux catégories assez tranchées d'auteurs de morale, nous dirions que les premiers sont *théoriciens* et les seconds *praticiens* purs.

Entre ces deux extrêmes il y a place pour les « juste-milieu », pour les moralistes qui sont également soucieux d'offrir simultanément à leurs lecteurs la théorie et la pratique mélangées, un peu de l'une et de l'autre. La plupart de nos récentes théologies morales (Gury, Marc, Ærtnys, etc.) appartiennent plus ou moins à cette catégorie. On y explique théoriquement les principes, et tout aussitôt l'on a soin de proposer des cas pratiques qui en offrent la vérification pour ainsi dire expérimentale.

Berardi, avons-nous dit, n'est pas à proprement parler, dans aucun de ses livres, un théoricien pur de la morale. Extrêmement précieux pour les prêtres qui exercent le saint ministère, ses travaux ne sauraient rendre le même service aux commençants, aux élèves de nos séminaires, à qui l'on doit donner avant tout, dans un ordre technique régulier et méthodiquement suivi, l'enchaînement des théorèmes qui constituent le fond de toute la doctrine morale. Il n'a point composé jusqu'à présent (du moins, que nous sachions) de traité

classique qui puisse sous ce rapport remplacer les célèbres manuels de D'Annibale, de Gury, de Bucceroni, d'Ærtnys, de Haine, de Marc, de Ninzatti, de Varceno, etc., etc.

En revanche Berardi est essentiellement le docteur de la pratique. S'il était moins savant, moins soucieux de raisonner à fond toutes ses solutions, nous dirions que c'est un casuiste. Mais, à l'occasion des difficultés particulières qu'il prend successivement à part pour les élucider, il a grand soin de donner à son lecteur une forte dose de théologie morale proprement dite, une explication rationnelle souvent très développée. Aussi convient-il de le ranger, à cause de cela, dans la classe des auteurs mixtes, avec une tendance très accentuée à la casuistique.

C'est là d'ailleurs une raison de plus de le recommander aux prêtres du ministère paroissial, pour lesquels très spécialement il a écrit ses livres. Ils y trouveront toujours à côté du *cas* les principes théoriques de sa solution. Quand on a fini son séminaire, on ne lit plus guère sa « théologie morale » d'un bout à l'autre. C'est donc tout profit que de la retrouver, sous une autre forme, plus attrayante et plus facilement assimilable, disséminée en dissertations séparées qu'on étudie au fur et à mesure des besoins et nécessités de la vie quotidienne, et c'est précisément, assurent nos lecteurs, ce qui rend si utile et si agréable en même temps notre *Ami du Clergé*.

Dirons-nous que la doctrine de Berardi est sûre ? Ce serait un éloge banal. Cette monnaie courante et vulgaire peut suffire à payer le mérite des bons petits auteurs qui copient bien exactement leurs devanciers, passés maîtres en la matière. Berardi est un tout autre homme. Il se sert de sa raison pour raisonner, et comme il est sous ce rapport admirablement doué, il raisonne bien. Nulle part nous n'avons rencontré plus d'originalité. C'est plaisir de voir un moraliste qui a des idées à lui, et des idées dont la justesse crève les yeux, tant elle est mise en merveilleux relief. Sur mainte question nouvelle, inconnue aux anciens, tirée du vif des circonstances où se meut notre société actuelle, le subtil et judicieux chanoine émet des aperçus inédits, des solutions ingénieuses que vous chercheriez en vain ailleurs, avec une liberté d'allure et une indépendance de jugement qui est toujours de la bonne science, — de la meilleure et de la plus convaincante, — jamais de la témérité.

Cet ensemble de qualités, qui sortent de l'ordinaire, a valu de bonne heure à Berardi une très grande notoriété dans le monde des moralistes ; de là l'incontestable autorité qui s'attache à ses décisions. Malgré son audace apparente, qui fait penser à celle de Ballerini, il reste prudent, très prudent même, et s'il a introduit dans la discussion des cas de morale des nouveautés, beaucoup d'intéressantes nouveautés qui pénétreront un jour ou l'autre dans l'enseignement classique, il l'a fait toujours en vertu d'une impeccable application des vieux principes supérieurs de la science morale, auxquels il n'y a évidemment rien à changer, mais dont on peut encore tirer bien des conclusions inattendues, quand on sait judicieusement et adroitement s'en servir.

En voilà assez pour avoir une idée exacte de la manière de l'auteur et de la caractéristique très personnelle de son talent. On le lit avec plaisir, parce qu'il sait *de thesauro proferre nova et vetera*. Nul n'a mieux que lui montré à quel point la morale est susceptible de développement et de progrès. N'y eût-il que cela, la nature des problèmes tout modernes sur lesquels il insiste avec une complaisance marquée, prouverait assez l'utilité que le clergé peut retirer de sa fréquentation. Nous dirons bientôt comment en réalité, dans sa *Praxis confessariorum* par exemple, il se montre également soucieux des vieilles et des récentes questions pratiques de morale.

Il écrit en latin ; c'est un petit inconvénient. Disons, pour rassurer nos confrères du clergé de France, que, par un hasard fort heureux, ce latin est du latin et non pas de l'italien ; clair, par conséquent assez nerveux, sans complication de périodes alambiquées, pas macaronique du tout. Ajoutons enfin que M. le chanoine Berardi met de l'ordre dans ses compositions, beaucoup d'ordre même, plus qu'on n'en trouve habituellement dans les œuvres de ses compatriotes. Divisions et sous-divisions, différences typographiques de caractères pour séparer les questions d'avec les réponses, numérotage continu des paragraphes pour faciliter les renvois et les comparaisons, tables alphabétiques de matières, rien ne manque de ce qui peut aider le lecteur de ces excellents livres de morale pratique.

Berardi connaît le clergé et il l'aime. Il a essayé de lui rendre pratiquement bon service en se mettant à son niveau, juste assez pour se faire goûter en l'instruisant, sans rien sacrifier des droits de la science théologique et de la vérité. A notre avis, il a pleinement réussi, et c'est tout plaisir pour nous de le dire à tous ceux que cette appréciation peut intéresser.

On peut se demander comment il se fait qu'un pareil maître soit si peu connu en France. Notre correspondant en exprime lui-même son étonnement. On commence seulement chez nous à parler de Berardi ; on en fait de grands éloges, et cependant très peu de gens l'ont aperçu. Cela tient, croyons-nous, au système adopté par l'auteur pour la vente de ses livres. Qu'il nous permette de le lui dire très respectueusement : il s'entend mal à soigner les intérêts de sa gloire. Pendant longtemps il a voulu être seul son propre éditeur, son propre libraire ; il fallait s'adresser directement à lui. C'est un système de publicité insuffisant, et par là même détestable. Depuis quelques années, M. Berardi consent à mettre ses livres en dépôt à Rome, à la librairie de la Propagande ; mais on ne les trouve chez aucun libraire de France. C'est à notre avis fort mal entendre les mœurs actuelles

de la presse et du commerce de librairie. Pour se faire connaître il faut se montrer. Berardi serait estimé et répandu chez nous comme il le mérite, s'il avait seulement fait mettre son nom sur le catalogue d'une de nos grandes librairies catholiques de Paris. Nous sommes plus que lui gens d'expérience sur ce chapitre ; qu'il suive notre conseil, ce sera tout bénéfice pour lui et pour le clergé français, qui achète volontiers les bons livres, de morale surtout, quand il sait où les prendre.

Mais, il faut l'avouer, une autre raison encore se présente pour expliquer la trop lente diffusion des livres de Berardi, chez nous et ailleurs. Ils sont chers, beaucoup trop chers. Il nous a fallu payer nous-même 23 francs les deux volumes de la *Praxis Confessariorum,* annoncée au prix fort de 26 francs ; et encore avons-nous dû nous donner une peine infinie pour cela. Faënza n'est pas le centre du monde, et M. le chanoine Berardi a trop d'occupations pour satisfaire rapidement tous ses clients. L'auteur, il est vrai, annonce qu'il traite de gré à gré avec les acquéreurs qui s'adressent à lui directement et fait de sérieuses remises. Très bien ! mais l'acheteur aime à savoir à l'avance ce qu'il aura au juste à dépenser, et, en France surtout, on aime les « prix fixes. » Que M. Berardi catalogue ses ouvrages à un prix déterminé, un peu moins élevé, on cèdera beaucoup plus volontiers à la tentation de les acheter ; c'est là encore de notre part un conseil pratique d'ami, dont la justesse est évidente pour qui connaît par expérience les choses de la librairie. Nous livrons ces deux observations à l'auteur, en l'assurant qu'elles nous sont uniquement inspirées par le désir de voir mieux connue et plus répandue dans le clergé son œuvre exceptionnellement remarquable, dont il nous reste maintenant à présenter le détail au lecteur.

1. *Praxis Confessariorum* (2e éd. 1887, 2 forts vol. in-8o compacts, de 750 pp. environ. Prix : 26 fr.).

C'est de beaucoup le plus vaste et le plus utile de tous les ouvrages de Berardi actuellement publiés ; c'est même le seul qui soit très connu dans le monde des moralistes ; c'est à lui que l'auteur doit la meilleure et la plus large part de sa célébrité.

Au fond, c'est une sorte de traité assez complet de théologie morale, moins l'ordre et la suite symétrique du plan ordinairement adopté dans nos classiques, moins aussi certaines discussions préliminaires et de principes que l'auteur a jugées peu importantes pour le but essentiellement pratique qu'il poursuit.

Le livre justifie bien son titre : *Praxis confessariorum.* Berardi s'applique surtout à l'étude des cas de conscience, *de licito et illicito*, que peut soulever la violation des lois et préceptes de la morale chrétienne. Penseur toujours original et préoccupé des problèmes modernes, il laisse volontiers dans l'ombre les conclusions banales, connues et admises de tout le monde, pour s'étendre complaisamment sur les « nouveautés, » qu'il discute avec soin et éclaire souvent d'une lumière très inattendue. Il faudrait donner ici toute la table ; citons seulement les intéressantes solutions relatives à l'avortement, à la coopération, à la matière des VIe et IXe préceptes, à la fécondation artificielle, à la restitution, aux testaments, au prêt à intérêt, au jeu, aux successions, au mensonge, au mariage civil, aux obligations des clercs, aux droits et devoirs des évêques pour la nomination aux cures, aux pratiques de l'occultisme, de l'hypnotisme, du spiritisme, etc., et en général à toutes les difficultés pratiques que peut avoir aujourd'hui à résoudre un confesseur au tribunal de la pénitence.

Nous l'avons dit déjà plus d'une fois dans l'*Ami du Clergé :* rien, à notre avis, parmi les productions contemporaines en fait de théologie morale, ne vaut, dans son genre, la *Praxis* de Berardi. Il ne fait certainement pas double emploi avec nos auteurs classiques, même avec le grand *Opus morale* de Ballerini qu'il dépasse à coup sûr en clarté, sinon en étendue. Quand nos lecteurs nous consultent sur un cas de morale, de justice surtout, c'est encore le plus souvent à Berardi que nous sommes heureux d'emprunter les meilleurs éléments de nos réponses.

A ceux qui seront tentés de trouver peut-être exagérés et trop absolus nos compliments, nous n'avons qu'une réponse à faire : prenez et lisez, et vous serez de notre avis. Les grands services que nous a rendus ce très précieux ouvrage nous font une obligation de loyauté d'en dire publiquement tout le bien que nous en pensons. Il nous reste seulement à souhaiter encore une fois que l'auteur veuille bien se décider à en mettre le prix un peu plus à la portée des prêtres laborieux que leur modeste budget porte, avec raison, à s'effaroucher d'une si grosse dépense.

2. *Casus Conscientiæ* (six petits fascicules séparés coûtant en moyenne chacun 1 franc).

Il y a d'excellentes choses à glaner dans cette collection de cas de conscience, portant presque tous sur des questions tout à fait actuelles. Malheureusement ils sont spécialement composés pour l'Italie, et surtout pour le diocèse de Faënza, et l'on y trouve beaucoup de texte italien. Pour cette double raison nous ne pouvons les recommander qu'aux prêtres français qui connaissent cette langue et sont, par leur science morale acquise, en état d'extraire de ces savantes dissertations la quintessence d'un enseignement qui peut également bien, dans beaucoup de cas, convenir aux usages et mœurs de la France. On trouve là de très lumineuses décisions sur la « question politique, » la participation aux funérailles civiles, la direction des religieuses, l'aumône, la musique sacrée, l'hypnotisme, la confession des péchés douteux, les testaments, la sépulture ecclésiastique, *de officio et examine obstetricum,* la taxe funéraire, l'obligation du

catéchisme diocésain, etc. Mais cependant nous ne saurions présenter ces excellents opuscules comme pouvant être indifféremment utiles à toutes sortes de lecteurs.

3. *De sollicitatione* (un petit vol. in-12 ; prix 3 fr. 10) ; étude approfondie, extrêmement claire et pratique, de tout ce qui se rapporte à la scabreuse matière de la sollicitation. On nous dispensera d'insister. Qu'il nous suffise de dire que, sur ce chapitre, pour les chancelleries épiscopales, et les prêtres eux-mêmes, nous ne savons rien qui puisse être plus utilement recommandé que la dissertation du chanoine Berardi.

4. *De recidivis et occasionariis* (edit. 4, 1 vol. in-12; prix 6 fr.). Que d'obscurités et de contradictions, — disons : que de divergences ! — chez les auteurs de morale sur cette fameuse question ! Et pourtant en est-il de plus pratique, de plus nécessaire à étudier dans l'exercice du saint ministère de la Pénitence ? C'est là par excellence le casse-tête quotidien des confesseurs. Berardi a voulu tirer au clair, pour l'utilité du clergé paroissial, les difficultés bien connues du fameux problème. Il y a certainement réussi ; du moins tel est notre avis, et ceux qui le liront comme nous partageront notre appréciation. L'auteur est ici à la fois homme de pratique et savant docteur. Il explique longuement ses solutions et les justifie avec sa rigueur habituelle de raisonnement et de bon sens.

Avec la *Praxis*, le traité *De Recidivis* constitue pour le confesseur une petite bibliothèque pratique largement suffisante pour les difficultés les plus fréquentes et les plus ennuyeuses de la confession.

5. *Theologia pastoralis, scilicet de Parocho et de Confessario monialium* (1 vol. prix 3 fr.).

Nous ne connaissons guère en France les *Théologies pastorales :* c'est dommage. Le curé trouve là, quand ces *Théologies* sont bien faites, — et il faut choisir, — condensées très spécialement pour son utilité pratique, toutes les notions de jurisprudence canonique et de théologie morale concernant ses droits et devoirs de curé. Berardi insiste, et avec raison, sur les matières afférentes à l'administration paroissiale spirituelle et aux *droits curiaux*. Chemin faisant, il tranche nombre de difficultés courantes qui sont tous les jours chez nous l'objet de discussions passionnées. Nous conseillons la lecture de ce livre aux prêtres qui veulent être fixés sur la nature et les limites de leur juridiction et de leurs pouvoirs administratifs, en cas de conflit. Les chancelleries épiscopales pourraient aussi y puiser d'utiles enseignements pour la résolution des nombreux litiges qui s'élèvent quotidiennement entre curés sur cette difficile matière.

Varia. — Nous mentionnerons sous cette rubrique générale un certain nombre d'opuscules moins connus et de moindre utilité pratique, qui tous cependant méritent, chacun dans son genre, les éloges que nous avons en général adressés à toutes les productions de Berardi : *De Episcopo* (2 fr.), sorte de petit manuel pratique résumant en quelques pages tous les droits et devoirs inhérents à la charge épiscopale ; — *De directione animarum piarum et confessario monialium* (0 fr. 40) ; — *De eloquentia sacra* (0 fr. 60), excellent commentaire de la célèbre *Instruction* récemment donnée par la S. C. Ep. et Reg. sur la prédication : recommandé à ceux qui ont à cœur de bien prêcher comme l'Eglise le demande ; — *De musica sacra* (0 fr. 30), étude sur la réforme du chant liturgique dans les églises d'après les récentes décisions de la sacrée Congrégation des Rites, avec résolution de leur apparente contradiction ; — *De Liberalismo* (0 fr. 30), dissertation philosophique et morale sur la nature, la culpabilité et les conséquences du libéralisme, sujet où tant de gens ont écrit et parlé sans se préoccuper de fixer tout d'abord la définition du libéralisme ; — et plusieurs autres opuscules rédigés en langue italienne (l'*Uomo apostolico, Profezie, Miracoli, Laudi sacre musicate, Manuale delle Vergini*, etc.).

Disons enfin, pour terminer, que Berardi annonce comme étant sous presse et devant paraître prochainement un nouveau traité de morale sous le titre : *Examen confessarii et parochi* (seu Compendium theologiæ moralis). Que sera ce *Compendium ?* Quelle figure fera-t-il à côté de ses aînés déjà si avantageusement connus : D'Annibale, Gury, Marc, Frassinetti, Ærtnys, Haine, Bucceroni, etc. ? Nous ne saurions le dire à l'heure actuelle. Nous attendons à avoir l'ouvrage entre les mains pour en rendre compte à nos lecteurs. Tout nous fait espérer que l'auteur y sera au moins égal à lui-même. Jusqu'à présent il n'avait rien publié pour les commençants, aucun traité didactique de morale. Nous serons très heureux de recommander celui-ci à nos grands séminaires, si, comme tout le fait prévoir, il mérite aussi les sincères compliments que nous avons adressés, en pleine connaissance de cause, aux autres ouvrages de l'auteur [1].

Q. — Voudriez-vous nous dire quelle est la valeur et l'esprit de l'ouvrage intitulé : *Le crime et l'école ?* S'il peut servir à préciser le mal fait par la laïcisation ? S'il est l'œuvre, comme tout semble l'indiquer, d'un bon catholique ?

R. — *Le Crime et l'école*, de M. Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'appel, édité chez Guillaumin, à Paris, n'est pas l'œuvre d'un catholique. Quelques lignes feraient supposer que l'auteur est protestant, mais nous ne saurions rien affirmer sur ce point. Tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il n'aime ni l'Eglise, ni les « dévots », ni les

[1] Nous rappelons au lecteur que pour se procurer les ouvrages de Berardi, il faut écrire ou à Rome (librairie de la Propagande), ou mieux encore à l'auteur lui-même (chan. Berardi, vic. général, Faënza, Italie). On est assuré, dans ce second cas, d'obtenir des réductions sérieuses.

prêtres, ni les « cléricaux », qu'il professe le culte des « immortels principes » et qu'il est un pur républicain.

Etant donné cet état d'esprit, qui le porterait nécessairement plutôt vers l'indulgence à l'égard de l'école laïque, ses jugements n'auront que plus de poids.

Son livre est, en somme, l'expression du découragement qui s'est emparé, devant la banqueroute énorme de la laïcisation, des plus indépendants parmi les partisans de l'école dite neutre. C'est un des multiples aveux d'impuissance qui se sont produits, ces temps derniers, devant l'évidence écrasante des faits et des chiffres.

A ce titre, nous en conseillons la lecture aux personnes instruites qui ne pourront se laisser séduire par quelques sophismes et l'esprit « anticlérical » qui perce surtout à la fin de l'ouvrage.

Le volume se divise en trois parties : I. La criminalité de l'enfance. — II. Les causes du mal. La part de l'école. — III. Les réformes possibles.

Nour allons nous efforcer, afin que chacun sache bien ce qu'il peut y prendre, de le résumer aussi nettement que possible, d'en donner la substance, la moëlle, l'esprit. Et tout d'abord, hâtons-nous de reconnaître qu'en dépit de la nuance anticatholique, — nous ne disons pas antichrétienne, — déjà signalée, cette étude est sérieusement faite, par quelqu'un qui a cherché à s'éclairer, qui s'est armé de documents et de chiffres, et qui est animé de bonne foi.

Dans une courte introduction, l'auteur commence par rappeler avec une ironique désillusion le bel enthousiasme de jadis, — j'entends de quelques utopistes, — qui faisait dire : « Quand on ouvre une école, on ferme une prison, » ou encore : « Toute somme dépensée pour soustraire l'enfant aux funestes suggestions de l'ignorance, est une économie forcée de gendarmes, de prisons, de geôliers, de juges, de chicanous et autres larves de justice ». Comme si l'instruction seule, sans l'éducation, et l'éducation chrétienne, c'est-à-dire l'étude de l'arithmétique ou de la géographie pouvait moraliser! On se demande comment de pareilles illusions, si contraires à tout bon sens, à toute réflexion, ont pu germer dans quelques cervelles.

Mais M. Bonzon ne se place pas au point de vue du bon sens, et c'est à l'étude précise des faits et des chiffres qu'il demande une réponse à ces questions : Le peuple est-il meilleur depuis quinze ans? Sa moralité s'est-elle épurée? Ses vertus se sont-elles fortifiées?

Hélas!

I. *La criminalité de l'enfance.* La loi considère comme enfants, au point de vue de la criminalité, les jeunes gens des deux sexes entre 7 et 16 ans.

De 1826 à 1880, la criminalité chez les adultes a triplé ; pour les enfants, elle a doublé seulement.

Que s'est-il produit de 1880 à 1892, c'est-à-dire depuis l'époque où la nouvelle organisation scolaire a fait sentir ses résultats? Nous ne pouvons malheureusement aller plus loin, les bureaux fatigués de signaler toujours de nouveaux accroissements dans la criminalité, ayant renoncé à leur travail.

Les statistiques, qu'on trouvera dans l'ouvrage, font dire à l'auteur :

« Oui, la criminalité augmente sans cesse depuis quinze ans, et les idées qui sur ce point courent les rues ne sont ni fausses ni même exagérées. Augmentation croissante des affaires correctionnelles,... nombre des enfants poursuivis en justice qui croît sans cesse depuis 1882, et, en dix ans, passe de 5.805 à 7.148, donnant ainsi un *accroissement du quart,* tandis que celui des adultes ne correspond qu'au *neuvième du chiffre primitif...* »

On voit combien, cette fois, les enfants ont pris le pas sur les adultes. Ajoutons que la nature même des délits et leur gravité ne servent qu'à noircir ce tableau déjà si sombre. Ce qui fait dire à notre auteur, désabusé : « Il semble vraiment que le progrès, envisagé parfois par les philosophes comme une marche incessante vers un but mystérieux, ne se présente que chez les criminels, et qu'en fait de records, pour parler le langage du jour, la France ne détienne plus que celui de la criminalité. »

Et savez-vous à quel moment la criminalité augmente d'un quart, chez les enfants, en dix ans? Au moment où « l'activité de la justice, son zèle dans la poursuite et sa sévérité dans la répression diminuent; » pendant que la justice, qui ne classait qu'un tiers des affaires il y a soixante ans, en classe deux tiers ; pendant que les lois comme les mœurs inclinent de plus en plus à l'indulgence!

C'est-à-dire que l'augmentation de la criminalité est encore réellement beaucoup plus considérable que les chiffres ne le proclament, tout effrayants qu'ils soient déjà par eux-mêmes et tout particulièrement pour les enfants!

On voudrait charger le tableau à plaisir qu'on ne pourrait pas le faire plus triste que la triste réalité.

II. *Les causes du mal. La part de l'école.* — Et maintenant quelle est la part de la nouvelle organisation de l'école primaire dans ce monstrueux accroissement ? L'auteur arrive à conclure que l'école primaire laïque a sa part de responsabilité dans cette augmentation, — ce qui est déjà un aveu à recueillir, car une part dans une augmentation d'un quart en dix ans compte pour quelque chose, — mais il conclura que cette part n'est pas la principale.

C'est ce qu'il faudrait étudier de très près, et il faut avouer que la chose n'est pas facile à trancher, le parquet de Paris ayant seul dressé un questionnaire pour savoir de quelle école sortait l'enfant et ce questionnaire n'ayant pas été publié. Ces statis-

tiques qui jetteraient la pleine lumière sur ce débat si important, font donc universellement défaut. Les laïcisateurs, qui sont moins naïfs que M. Bonzon n'a l'air de le croire, n'ont-ils pas précisément cherché à éviter ces statistiques? C'est notre sentiment.

Essayons donc de nous passer de ces précieux documents.

L'auteur écarte d'abord en partie certains délits qu'ils ne trouve pas assez raffinés pour provenir de jeunes gens qui ont reçu l'instruction primaire. C'est un peu subtil, et d'ailleurs il ne s'agit pas de savoir si c'est l'instruction primaire qui est cause de l'accroissement des délits, mais bien l'absence d'éducation religieuse, la laïcisation.

Puis il ajoute :

« La vraie cause de la criminalité enfantine, c'est l'affaiblissement de la famille, la démoralisation croissante de la foule, qui, commencés bien avant 1880, n'ont rien à voir avec l'école républicaine. »

Suivent des exemples :

« En 1881, et pour toute la France, 866,978 naissances légitimes, 70,079 illégitimes. En 1893, 808,110 légitimes, 76,562 illégitimes... Paris verra peut-être bientôt les enfants naturels égaler les enfants légitimes. En 1891 : 44,203 légitimes, 16,482 naturels, dont 2,802 seulement ont été reconnus. Songe-t-on assez au sort de tous ces pauvres êtres... ? »

Laissons le mot républicain, qui nous entraînerait sur le terrain de la politique, et disons maçonnique. Non, l'école maçonnique et libre-penseuse n'est pas encore cause de l'affaiblissement de la famille ni de la démoralisation croissante, mais bien le gouvernement athée et démoralisateur. Au fond, c'est donc la même chose : l'irréligion est la cause de tout le mal.

M. Bonzon ajoute à son énumération le divorce, l'alcoolisme, la littérature obscène, etc.

Il s'empresse d'ailleurs d'ajouter qu'un verdict d'acquittement pour l'école, après ces considérations, serait prématuré, car il faut bien en revenir à ce fait brutal que la progression criminelle a fait un saut formidable, chez les enfants, depuis 1880, et que c'est précisément de 1880 que datent les fameuses lois scolaires.

Puis il revient à la comparaison entre les élèves des écoles laïques et des écoles congréganistes. « A Paris, sur 100 enfants poursuivis, on en trouve à peine 2 qui soient sortis d'une école religieuse. »

Et il reconnaît alors « l'influence bienfaisante de la religion. » Mais il ajoute que l'argument ne signifie rien, parce que « si l'école congréganiste a d'aussi bons élèves, c'est qu'elle peut les trier ; » que l'école congréganiste ne compte, à Paris, que 77,981 élèves contre 220,885 enfants de l'école laïque, 266,103, si l'on y comprend l'école laïque privée ; enfin que les enfants des « écoles congréganistes appartiennent à des familles pour la plupart honorables. » Fâcheux argument, en vérité, pour ceux qui envoient leurs enfants aux écoles laïques. Quant à la proportion, 220,000 contre 77,000 ne font pas 98 contre 2, et dire que les congréganistes renvoient facilement des élèves pour ne garder que les bons, nous paraît quelque peu exagéré, étant donné l'esprit de concurrence qui existe entre les écoles.

Reste d'ailleurs toujours « la concomitance de l'accroissement de la criminalité enfantine avec l'apparition du nouveau système scolaire. »

L'auteur conclut en déclarant que l'école n'est pas la cause principale de l'énorme accroissement de la criminalité, — et à vrai dire les arguments qui précèdent ne nous paraissent pas suffisants pour trancher ainsi la question, — mais il ajoute :

« L'école actuelle n'en a pas moins sa responsabilité très certaine et très réelle dans la situation pénale de la France. Les organisateurs se sont abandonnés à une illusion dangereuse, qui deviendrait funeste si elle persistait. Ils ont cru que l'instruction suffisait à la foule, et que devant elle, en même temps que l'ignorance, l'immoralité s'évanouirait. »

L'ignorance disparaissant par la seule instruction primaire, il faut avouer que c'était là un rêve étonnamment creux, tout autant que l'instruction même supérieure produisant la moralité.

III. *Les réformes possibles.* — Nous ne nous étendrons pas sur le chapitre des réformes possibles proposées par M. Bonzon, car un autre pourrait proposer d'autres réformes non moins bonnes, et il n'y aurait pas de raison pour choisir. *Quot capita, tot sensus.* Une fois qu'on abandonne la règle unique de la religion, tous les systèmes sont possibles et on peut les remuer à la pelle.

Pour M. Bonzon, il doit y avoir deux parties dans l'enseignement : la partie de raison ou scientifique, et la partie de sentiment. La religion était, d'après lui, cette partie de sentiment. Elle était ce qu'on pouvait trouver de mieux ; mais comme, par la faute des uns et des autres, sa réintégration dans l'école est devenue impossible, il n'y a plus qu'à en chercher une autre. Cette autre, pour notre auteur, sera le Patriotisme, avec un grand P pour la circonstance.

C'est d'ailleurs sans grande confiance, avec un scepticisme douloureux sur l'avenir, qu'il propose sa panacée. Le découragement perce visiblement sous les conseils !

Beaux résultats de la laïcisation !

Q. — Outre son *Guide ascétique*, Scaramelli a écrit un *Traité du discernement des esprits*, dont il doit exister une traduction française. Où, s. v. p. ?

Item, on me dit que les jésuites des premiers temps ont publié des explications et adaptations extrêmement remarquables des *Exercices* de leur saint fondateur. Où trouverait-on cela aujourd'hui ?

R. — I. *Le discernement des esprits pour le bon règlement de ses propres actions et de celles d'autrui*, par le P. Scaramelli, a été traduit deux fois en français : une première fois par le

P. Catoire, à la suite du *Directoire mystique* (ne se vend pas séparément) ; — plus récemment, par M. Brassevin, chanoine de Marseille [1].

Le P. Scaramelli n'avait fait imprimer de son vivant que la vie d'une humble religieuse franciscaine, *Marie de la Croix*. Des nombreux manuscrits qu'il laissait, c'est ce *Discernement des esprits* qui attira tout d'abord l'attention de ses supérieurs et fut publié le premier. C'est vous en dire l'importance et le mérite. Traité très méthodique, il faut le lire et l'étudier avec suite, comme il a été composé. N'y cherchez donc pas un de ces vulgaires recueils de recettes spirituelles, — sortes de manuels de cuisine, — où l'on peut trouver de bonnes indications, mais pas de vraie science. Esprit divin, esprit diabolique, esprit humain ; comment chacun de ces esprits se forme en nous ; à quelles marques on les reconnaît dans les mouvements ou actes de l'intelligence, dans les mouvements ou actes de la volonté ; esprits douteux et suspects : esprit de changement, esprit de choses extraordinaires, esprit de consolations spirituelles, esprit de révélation, etc.

En appendice, les Règles de saint Ignace pour le discernement des esprits. On sait que ces règles, saint Ignace les avait découvertes en lui-même, au moment où sa vocation se décida sur son lit de douleur de Pampelune. Il fut longtemps partagé, hésitant entre l'esprit humain et l'esprit divin, entre ses projets mondains et l'appel de Dieu. Puis, à mesure que ces idées opposées de gloire temporelle et de sainteté se succédaient ou se supplantaient réciproquement dans son être, il observait en lui-même comment lui venaient et comment finissaient les unes et les autres. Il remarquait que les pensées de sainteté n'étaient pas seulement de bonnes pensées en vertu de leur conformité à la loi de Dieu, — mais qu'elles fortifiaient son âme, la consolaient, la remplissaient comme d'une solide nourriture ; — tandis que les pensées de vocation mondaine, bien qu'elles lui parussent tout d'abord agréables, lui laissaient, en s'évanouissant, l'âme vide et non satisfaite. C'est à ce signe qu'il reconnut désormais ce qui lui venait du bon esprit et ce qui lui venait du mauvais esprit. Par là, suivant le témoignage de tous ceux qui l'ont connu, fut définitivement fixée pour lui la théorie du discernement des esprits qu'il devait perfectionner dans ses *Exercices spirituels*.

Et il transmit cet esprit de discernement à sa Compagnie. Les jésuites sont restés maîtres incomparables dans l'art de discerner les esprits, aussi bien les esprits qui agitent chaque âme en particulier, que les « esprits » qui agitent la société et l'Eglise. Et c'est pour avoir discerné, démasqué tant d' « esprits » diaboliques, humains ou douteux, qu'ils comptent tant d'ennemis.

II. En fait d'éditions anciennes des *Exercices* de saint Ignace, prenez : 1° pour votre usage, l'*Instruction pratique de théologie mystique, ou méthode facile et usuelle pour faire les Exercices spirituels de saint Ignace*, par le P. Lohner : ouvrage spécialement destiné aux prêtres et aux aspirants au sacerdoce (2 vol. in-12 de XVI-402 et 472 p., 5 fr.) ; — et 2° *Introduction à la Vie spirituelle par des Exercices disposés pour la méditation et la lecture selon la méthode de saint Ignace*, par le P. Jacques Masenius (in-12 de XII-920 p., 4 fr.). Ce livre du P. Masenius est un des meilleurs, — le meilleur peut-être, — à mettre aux mains de quiconque veut apprendre à méditer. C'est un cours de méditations en exemples. Vous y trouverez développé, avec quelle simplicité, quelle force, quelle abondance, quelle onction, le texte même de saint Ignace, ses considérations, ses affections, ses colloques, ses résolutions. Et comme en définitive c'est toute la vie chrétienne et toutes les grandes vérités chrétiennes qui nous sont présentées dans le *Manrèse*, c'est vous indiquer du même coup le merveilleux parti que vous pouvez tirer du P. Masenius, pour lectures ou sermons, chaque fois que vous avez à frapper fortement les âmes. — Le P. Masenius (ou Masen) était un des jésuites les plus éminents du XVII^e siècle (1606-1681). Quelle force, quelle ardeur, quelle pureté de zèle on respire à travers les écrits d'un auteur qui sur son lit de mort pouvait faire à son confesseur l'aveu suivant (Hurter, *Nomencl. lit.*, II, col. 394) : *Multa legi, multa scripsi, sed lectionis et scriptionis perpetuæ alium finem habui nunquam, quam ut temporis pretiosissimi particula nulla vacua elaberetur, quin Deo et proximo et propriæ saluti cederet!*

La librairie Walzer a entrepris de rééditer ou de traduire nombre de ces anciens auteurs jésuites où l'on sent passer, tout vivant encore et tout enflammé, le souffle de saint Ignace. Voir, entre autres : *De la perfection du chrétien dans l'état ecclésiastique*, par le P. Louis du Pont (1554-1624, Ludovicus de Ponte en latin, de la Puente en espagnol), vraie Somme de la vie sacerdotale en tous ses devoirs et en toutes ses fonctions (3 vol. in-12 de VIII-644, 678 et 464 p., net 9 fr.) ; — *Panarium seu Summa remediorum spiritualium adversus animi morbos ex S. Scriptura Sanctisque Patribus instructa*, par le P. Jean Busæus (ou Buys, 1547-1611) : avez-vous à donner une instruction, une méditation, un entretien spirituel sur tel vice, tel défaut ? ouvrez le P. Busæus, vous y trouverez immédiatement, groupés sous des paragraphes bien nets, encadrés avec goût et présentés avec force, une profusion de textes bibliques et patristiques (2 vol. in-8 de XXXVI-708 et 750 p., net 12 fr.) ; — du même auteur et sur le même plan : *Viridarium christianarum virtutum* (2 vol. in-8 dont le premier seul, croyons-nous, a paru, allant de la lettre A à la lettre H) ; — *Ærarium divini amoris, seu de Passione D. N. J. C., de sacrificio Missæ, de SS. Eucharistia et de Communione discursus varii,*

[1] 1 vol. in-12 de VI-482 p., 3 fr., net 2 fr. 50 ; H. Walzer, éditeur, Paris, rue de Mézières, 7.

etc., par le P. Joseph MANSI (de l'Oratoire de Rome) : Somme de tout ce que les Pères et les Docteurs ont dit de mieux sur la Passion et sur chacune des circonstances de la Passion, sur le saint Sacrifice et la sainte Eucharistie (1 vol. in-4° de 870 p. à 2 colonnes, net 12 fr.) ; — *Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux*, par D. Jean-Paul DU SAULT, de la congrégation de Saint-Maur, 1650-1724 (2 vol. in-12 de XXIV-400 et 410 p., net 5 fr.) : ouvrage qui dès son apparition jouit du plus vif succès. Saint Alphonse le recommande, de préférence à tous autres, comme livre de lecture spirituelle dans certaines réunions de sa Congrégation. C'est en effet un modèle de clarté et de brièveté substantielle. C'est l'œuvre surtout d'un moraliste et d'un observateur pénétrant ; il abonde surtout, comme l'indique le titre, en « réflexions » profondes et frappantes. Par contre, il est peu riche de textes scripturaires ; mais sous ce rapport, il sera facile d'y suppléer à l'aide d'autres ouvrages du même genre. Il ne s'adresse d'ailleurs pas seulement aux religieux ; mais quiconque veut vivre chrétiennement dans le monde, en tirera grand profit. Il traite, en effet, non pas seulement des vertus propres à la vie religieuse (et encore, celles-ci ne sont-elles pas bonnes à méditer pour tout le monde ?), — mais de toutes les vertus chrétiennes en général, à commencer par la foi, l'espérance et la charité.

Q. — L'*Ami du Clergé* se fait un peu tirer l'oreille pour nous parler des nouveautés anti-maçonniques des Margiotta, Diana Vaughan et autres. Est-ce oubli ou prudente réserve ? Pour ma part, j'aimerais à le savoir. Votre avis enfin sur tout cela, M. le Directeur, s'il vous plait.

R. — L'*Ami* n'a pas oublié de signaler à l'occasion, brièvement au moins, l'apparition des livres nouveaux, relatifs à la franc-maçonnerie, qui peuvent intéresser le lecteur catholique. Il s'est abstenu d'en donner des comptes-rendus détaillés, et veut s'abstenir encore d'entrer dans le vif des controverses que soulève à l'heure actuelle ce déluge de révélations anti-maçonniques, toutes plus étranges et surprenantes les unes que les autres.

De tous côtés on nous demande ce qu'il faut penser de ces fantastiques narrations d'apparitions démoniaques, de sacrilèges lucifériens et palladiques, de prophéties noires, etc. Nous répondons d'un seul mot que nous n'en voulons rien penser de définitif. Nier *a priori* la réalité des faits qu'on nous raconte, quelque bizarres qu'ils paraissent, ne serait pas de bonne logique. Les accepter tout bonnement, pour cette seule raison qu'ils sont imprimés, sous la signature même de noms honorables, nous paraîtrait imprudent par excès de naïve crédulité. La bonne attitude nous semble être ici celle du juste milieu, et voici comment nous l'entendons :

1° Il est certain que les faits racontés par le docteur Bataille, J. Bois, Huysmans, Margiotta, Taxil, A. de la Rive, Kostka, Diana Vaughan et tant d'autres sont parfaitement possibles. Rien de plus théologique et de mieux démontré par l'histoire ancienne et moderne, que les communications du démon avec les hommes, depuis la tentation d'Eve et l'affaire des mages de Pharaon jusqu'aux scandales du cimetière Saint-Médard et aux célèbres tentations du curé d'Ars. C'est toujours pour un catholique, surtout pour un prêtre, une disposition d'esprit périlleuse « in fide » que celle qui consiste à renvoyer, sans autre forme de procès ou d'étude, au domaine des rêves creux les prestiges diaboliques, sous prétexte qu'on n'a rien vu soi-même, que la science est riche de phénomènes analogues et de raisons suffisantes pour les expliquer tant bien que mal, en attendant mieux, sous prétexte aussi qu'on a souvent pris en flagrant délit d'illusion ou de mensonge les voyants hallucinés de miracles infernaux.

Le diable, — les diables, si l'on veut, — existent. Ils sont plus que nous intelligents, et puissants au-delà des forces normales de la nature. Ils peuvent intervenir et interviennent dans nos affaires. Ils peuvent opérer des œuvres extranaturelles, transcendantes, scientifiquement inexplicables, pour nous tromper, nous séduire, nous troubler au moins, et ainsi nous amener au péché. Ce sont là des propositions qu'on doit considérer comme étant *de fide* ou *proximæ fidei*, absolument certaines. Et voilà pourquoi, après la lecture d'une page fantastique de Bataille ou de Margiotta, nous disons : C'est possible, — n'ayant aucune raison, aucun droit de dire à l'avance avec certitude : C'est impossible.

Mais faut-il aller plus loin et dire : C'est vrai ? Du possible au réel il y a un abîme. Quand est-ce qu'il convient de le franchir hardiment en toute sécurité d'esprit et de conscience ? Voilà le point délicat, le nœud de la question. Essayons de le trancher.

Il est deux manières, — pas une de plus, — d'arriver à la certitude d'un *fait :* 1° la constatation directe, évidente, personnelle ; 2° la foi à autrui, à celui qui *a vu* et raconte exactement ce qu'il a vu, qui *ne veut* ni *ne peut* tromper son auditeur.

Or, pour l'immense majorité, la presque unanimité des lecteurs, il faut renoncer à employer le premier de ces deux moyens de certitude. Rares, très rares sont les francs-maçons convertis qui ont été assez haut gradés pour pénétrer à fond les mystères des arrière-loges et des triangles palladiques. *Premier inconvénient*, car ici le nombre des témoins concordants est chose indispensable : *Testis unus, testis nullus*.

De plus, il faut tenir compte pour chacun de ces convertis, 33es et mages élus, de deux considérations capitales au point de vue logique dans la présente question : de leur *science* et de leur *probité*.

De leur probité ne disons rien qui puisse, même de loin, les offenser. Ils sont sincères,

admettons-le du moins. Ils ne cherchent pas à nous tromper, c'est entendu. Mais encore est-il qu'il y a probité et probité, honnêteté et honnêteté. La probité du cœur n'entraîne pas toujours avec elle la probité de l'esprit. Le meilleur homme du monde, le plus saint, sous le coup d'une violente impression personnelle ou d'une forte idée préconçue de la meilleure foi du monde, peut nous raconter tout de travers le fait qu'il a constaté personnellement, et il suffit pour cela qu'au rôle d'historien il joigne un tantinet celui de poète ou d'apôtre. On a si vite fait, et sans même s'en apercevoir, de prêter un peu à la chose vue les couleurs de son esprit. Combien de gens, en fait d'histoire, pour la description d'une scène réelle, nous donnent non pas une *photographie,* mais une *peinture,* ce qui est tout différent. Et s'il est vrai qu'on a peine à s'accorder sur les évènements les plus clairs de la vie courante des peuples et des individus, tant les témoins du même fait diffèrent dans leur manière de parler, à combien plus forte raison doit-on se montrer défiant à l'endroit des histoires maçonniques, malgré les excellentes intentions de leurs narrateurs, chez qui la parfaite loyauté n'exclut point, non plus que chez tant d'autres, les erreurs subjectives de l'imagination et de l'esprit. Donc, de ce second chef, *deuxième inconvénient.*

Voici qui est plus grave encore. Supposons que le témoin raconte très exactement ce qu'il a vu, avec un absolu sang-froid et sans rien y mettre du sien. Mais qu'a-t-il vu, et quelle certitude a-t-il eu lui-même au début, du fait qu'il nous raconte ? C'est là surtout qu'il faut apporter le plus sévère contrôle d'une raison à logique puissante et froide, aidée des lumières de la foi et d'une solide théologie. Tous les auteurs de mystique et de démonologie vous diront qu'en matière de vision et de prestiges extranaturels il faut faire une très large part aux illusions des sens (de la vue surtout), aux troubles imaginatifs, aux mouvements passionnels, aux étonnants caprices du système nerveux, à tous les modes de suggestion, sans parler du terrain médicalement réservé à la catalepsie, au somnambulisme, à l'hystérie, etc.

Et notez que ceux qui parlent, n'étaient point catholiques, étaient mal disposés, au moment où ils ont vu ; c'est seulement longtemps après, quand leur conversion a dissipé certains nuages épais de leur entendement, qu'ils décrivent, sous l'inspiration ardente du néophyte, les scènes d'antan. Sont-ils bien assurés eux-mêmes d'être encore dans les conditions voulues pour revoir bien exactement, et dans les mêmes circonstances de milieu et de personnes, ce qu'ils ont vu jadis ? Encore un coup, nous ne mettons pas en doute leur bonne foi actuelle, ni même, s'ils y tiennent, leur bonne foi passée, alors qu'ils ont pu se croire certains de ce qu'ils voyaient. Mais la bonne foi n'exclut pas l'erreur, et qui peut nous dire, à nous aussi bien qu'à eux-mêmes, qu'ils n'ont pas erré dans la première perception sensitive qui, en somme, sert aujourd'hui de base et d'unique point d'appui à tout l'édifice de leur narration ? *Troisième inconvénient.*

En voilà assez, semble-t-il, pour nous mettre prudemment en garde contre les entraînements d'une trop facile crédulité. N'exagérons rien cependant. Une large dose de scepticisme est ici de rigueur ; le scepticisme absolu serait la plus condamnable des erreurs. Il faut, avons-nous dit tout à l'heure, tenir pratiquement un juste milieu, et, pour cela, mettre en pratique les règles suivantes :

Première règle. — Quand le même fait est substantiellement raconté dans les mêmes termes, ou à peu près, par plusieurs témoins différents et indépendants, trouvés tous, après minutieux examen, gens intelligents, de sang-froid et honnêtes, on peut les croire. — Après tout, on ne demande rien de plus, on n'en demande même pas tant, pour accepter et tenir avec certitude, sur la foi d'autrui, les évènements ordinaires de l'histoire.

Deuxième règle. — Dégager soi-même toujours avec soin *le fait* raconté, de l'interprétation personnelle que lui donne le narrateur. — Bonne précaution pour éviter les fausses déductions, chacun interprétant un peu le même phénomène à la couleur de son esprit. C'est beaucoup déjà d'accepter la réalité du fait en soi, c'est assez. Il est inutile et peut être très mauvais d'épouser en même temps les illusions, les entraînements, les idées personnelles de l'historien.

Une vapeur sort d'une bouteille ; cette vapeur prend une apparence humaine avec queue, cornes et pieds fourchus ; on entend une voix qui prononce des paroles, etc... C'est bien ! Dites donc : « Une vapeur est sortie d'une bouteille ; une forme humaine est apparue ; une parole a été entendue... » Mais ne dites rien de plus. Trois critiques peuvent différer sur l'interprétation. L'un conclura : « C'est le diable en personne ; » l'autre : « Pas du tout, c'est un tour de fantasmagorie, compliqué de trucs d'acoustique et d'optique ; Pessina en avait bien d'autres dans son sac. » Un troisième dira : « Non, ni l'un ni l'autre ; pure illusion subjective produite dans les sens du voyant ou des voyants ; le diable n'est pas venu là réellement en personne ; s'il est l'auteur de cette grossière farce, il est resté derrière la toile et a simplement, de la coulisse, tiré les fils comme il sait en tirer tant d'autres pour nous impressionner *in malum,* etc. » On peut discuter ; et sur l'interprétation philosophique des causes du phénomène chacun donnera son avis, sans arriver à engendrer la certitude dans l'esprit du voisin.

Si les circonstances, toutes les circonstances exactement racontées et décrites, sont telles que logiquement, sans échappatoire possible, l'intervention diabolique s'impose, eh bien ! le lecteur conclura à l'intervention diabolique. Nous n'y répugnons pas du tout pour notre part : loin de là. Encore faut-il que cette conviction procède

plutôt nécessairement des faits eux-mêmes que de l'opinion personnelle du narrateur.

Un conseil en passant aux futurs auteurs de livres anti-maçonniques à révélations sensationnelles : qu'ils s'abstiennent davantage des commentaires, surtout sur le mode oratoire, et nous donnent, froids photographes, la seule narration très exacte de ce qu'ils ont vu et entendu, tout comme ils l'ont vu et entendu : rien de plus. Ainsi faits, leurs dires trouveront plus de crédit auprès des gens de science et de critique, qu'il importe en somme de convaincre plutôt que la foule, toujours avide de merveilleux. Les gens de science et de critique se défient, au point de vue spéculatif de la vérité, de tous les enthousiasmes, même des plus catholiques.

Troisième règle. — Dans le doute, s'abstenir de conclure : ne dire ni oui ni non, ne rien nier, ne rien affirmer. — Cela paraît tout simple, du gros bon sens ; rien de plus rare et de plus difficile cependant. Le doute exclut la certitude, chacun sait cela ; avec le doute on peut encore dire : Ceci est probable, mais non : Ceci est certainement vrai, certainement faux. Et par combien d'endroits le doute ne peut-il pas se glisser dans ces histoires invraisemblables qui ne se présentent le plus souvent à nous que sous la garantie d'un seul homme, d'un seul témoin ! Conclusion : il faudrait presque toujours douter, n'est-ce pas ? Eh bien ! c'est le contraire qui arrive. Ecoutez parler autour de vous ; à part quelques sages, les lecteurs sont nettement partagés en deux fractions diamétralement opposées : les uns affirment et croient carrément, les autres non moins carrément nient et se moquent des premiers, alors qu'il serait si simple, si logique et prudent de se dire à soi-même et de dire tout haut : « Rien d'impossible dans ces histoires-là ; il y en a de nettement démontrées, admettons-les ; les autres ne sont point absolument certaines, pas suffisamment évidentes ; pourquoi se presser, se prononcer ? Attendons et doutons ; suspendons notre jugement. S'il survient de nouveaux motifs d'adhésion certaine, nous croirons ; s'il survient de nouveaux motifs de ne rien croire du tout, nous nierons, sans avoir, dans l'un ou l'autre cas, l'ennui de réformer et de contredire notre premier jugement. »

En résumé et pratiquement, nous pensons qu'il convient de se tenir sur la réserve toutes les fois qu'il ne s'agit pas d'une narration confirmée par un ensemble concordant de témoignages qui lui donne un caractère d'indéniable crédibilité.

Quant aux « documents, » copies de diplômes, fac-similé photographiques de pièces secrètes qu'on trouve dans les livres anti-maçonniques, ils constituent des arguments de sérieuse présomption ; car, d'un côté il est peu admissible qu'on les invente, vu les inconvénients d'un contrôle possible qui pourrait leur donner un démenti ; et, d'autre part, il est peu vraisemblable que tous les gens mis en cause par la reproduction ou la simple citation de leurs signatures laissent passer sans protestation l'abus qu'on ferait de leurs noms en alléguant des pièces qui ne seraient pas authentiques. Donc, sur ce terrain des « documents, » la confiance est plus facile et plus prudente. Osera-t-on cependant blâmer le lecteur circonspect qui garde un doute, faute de pouvoir jamais constater d'un peu plus près l'authenticité des pièces dont on ne lui offre qu'une image avec prière de croire à l'existence de l'original ?

On entend dire : il y a beaucoup de vrai dans le docteur Bataille. Nous sommes bien de cet avis. Mais si tout n'est pas vrai, où est le faux ? C'est le même homme qui parle et raconte d'un bout à l'autre de ces deux volumes. Pourquoi accepter ce qu'il dit du culte du Baphomet et rejeter la description horrifique des antres infernaux de Gibraltar, sinon parce qu'il y a plus d'invraisemblance et moins de témoignages conformes dans le second cas que dans le premier ? On peut donc croire au Baphomet et attendre un peu avant d'accepter pour vraies les fantastiques histoires de Gibraltar. Ce simple exemple, pris au hasard entre mille, présente une application des principes de notre critique, et montre ce que nous croyons être la seule attitude raisonnable en si ténébreuses controverses. *Ni dupes, ni sceptiques*, voilà notre devise, et l'on conviendra que pour y rester fidèles il faut aborder la lecture de certains livres d'occultisme et d'anti-maçonnisme avec une foi solide aux prestiges *possibles* du diable parmi les hommes, et une forte dose de méfiance à l'endroit des phénomènes étranges où l'on prétend nous montrer la *réalité* de ses interventions.

Ceci dit, nous répétons volontiers que notre manière de voir et de juger en pareille matière n'a rien qui puisse désobliger les auteurs auxquels notre correspondant fait allusion. Nous rendrons compte de leurs ouvrages dans nos notices bibliographiques. Il est bon que le prêtre se tienne au courant de ce genre de littérature. Il est moins bon peut-être que les fidèles y prennent trop de goût. Dans tous les cas, nous estimons que tous, prêtres et fidèles, ont beaucoup ici à se défendre des entraînement irréfléchis, de la curiosité passionnée du merveilleux, des convictions trop tôt formées sur des autorités insuffisantes.

Il y a corrélation entre la foi à Dieu et la foi au diable ; c'est un gros péril que de s'exposer à voir ébranler indirectement la première par le mauvais coup que portent à la seconde les tardifs désenchantements, les désillusions, les démentis, le dépit d'une naïveté trop facilement surprise.

Q. — Pourriez-vous me dire si l'ouvrage intitulé l'*Art d'écrire, ouvriers et procédés*, par Antoine Albalat, édité chez Havard, à Paris, est un bon manuel pour des rhétoriciens ?

R. — L'*Art d'écrire* n'est pas un manuel, ni un cours de littérature. C'est un travail d'esthétique et de critique d'une toute autre portée, très au-

dessus de la moyenne des élèves de rhétorique, mais qui peut être, par contre, d'une très grande utilité pour les maîtres et pour quiconque veut écrire ou seulement bien connaître et comprendre ce qu'est le métier d'écrivain, pour mieux apprécier la forme des auteurs.

A ce titre, il mérite une sérieuse analyse, d'autant que plus d'un d'entre nous, prêtres ou laïques, porté par ses convictions à ne regarder que le fond, le vrai et le bien, ne songe pas assez à cultiver la forme et la beauté de l'expression, qui sont pourtant les moyens les plus propres à gagner des adeptes parmi les intellectuels.

Si nous devons être, tout d'abord, pour le triomphe des vérités éternelles que nous défendons, supérieurs comme science, comme philosophie, comme fond à nos adversaires, il n'importe pas moins que nous le soyons également par la forme et par l'art.

C'est par la beauté de la forme que nos grands écrivains et orateurs catholiques sont arrivés à s'imposer à leurs adversaires. Pour ne citer que quelques contemporains, Veuillot se faisait lire de ses ennemis parce qu'il était un écrivain de génie; les incrédules se pressaient autour de la chaire d'un Lacordaire parce qu'il les séduisait avant de les convaincre; et aujourd'hui si le comte Albert de Mun est si universellement écouté, c'est qu'il joint à la connaissance profonde des questions sociales un charme d'éloquence exceptionnel, une forme d'une pureté et d'un art parfaits.

Nous ne saurions trop insister sur ces vérités et répéter que c'est une faute de négliger l'art et le métier, dans la défense de notre foi.

Soyons artistes, et nos adversaires seront de suite obligés de compter avec nous.

L'*Art d'écrire, ouvriers et procédés*, peut rendre à ce point de vue les plus grands services.

Comme son titre l'indique, c'est une étude du métier d'écrivain, d'après plusieurs auteurs.

Avec quelques exagérations, mais dont nous n'avons rien à craindre, pour les raisons que nous venons d'exposer, M. Albalat demande qu'on en revienne à la critique d'art, à l'étude fouillée et analytique des procédés de chaque auteur, à l'anatomie de leurs moyens, de leur manière de travail, et pour mieux apprendre à les goûter et pour apprendre nous-mêmes l'usage de ces procédés.

Au lieu de critique de fond ou d'aperçus généraux, il demande de la critique technique. Surtout, il désire qu'on ne se contente plus de nous dire : telle chose est mauvaise, et telle autre est bonne, sans nous expliquer pourquoi. Il veut qu'on nous développe le comment, de façon à s'approprier enfin la moelle et la substance des talents.

« Tant que la critique, dit-il, n'aura pas analysé, comparé, démontré la substance des talents, les procédés d'écrire, les origines et les filiations, ce que les auteurs apportent, ce qu'ils ont pris et à qui, les descendances des écrivains les uns par les autres, la critique n'aura rien fait et ne sera qu'un exercice d'esprit, un piétinement d'amateur, un farfouillage de savants, un caprice de variations imaginatives, une épigraphie d'idées. »

Il y a un bon et un mauvais goût, répète après Labruyère M. Albalat, qui est très classique tout en étant très moderne. Il s'agit de définir ce bon et ce mauvais goût.

« Je suis persuadé, ajoute-t-il, que la critique pourrait obtenir des résultats certains et des enseignements indiscutables, si consentant à écarter le dilettantisme qui l'énerve et l'excès d'érudition qui l'encombre, elle s'efforçait de revenir exclusivement aux œuvres et à n'en plus sortir. »

La critique actuelle est loin de remplir ce rôle. Elle est faite sans soin, sans étude, quelquefois même sans la lecture du livre qu'on prétend étudier! Aussi voulons-nous réagir de toutes nos forces contre cette moquerie du public, et si l'excès de production nous empêche de lire tous les livres, du moins ceux que nous apprécions ont-ils été et seront-ils toujours étudiés à fond. Nous sommes, à ce point de vue, de l'avis de l'auteur de l'*Art d'écrire* :

« Donner l'idée d'un livre, s'y substituer, être son reflet, le pénétrer pour le rendre, disparaître pour le montrer, ce devrait pourtant être le but immédiat et incessant, la résolution formelle et inflexible de la vraie critique, cette critique rigoureuse et loyale que la fertilité d'écrire et le goût exagéré du document ont fait dévier vers des considérations générales ou des applications philosophiques. »

Mais si nous voulons étudier la forme, nous sommes très loin de croire, avec M. Albalat, que nous devons négliger le fond. Pour que la critique d'un ouvrage soit complète, il faut étudier forme et fond, donner au lecteur une idée complète de l'ouvrage.

De la théorie, après cette étude sur ce que doit être la critique, l'auteur passe à la pratique, et il étudie, analyse, dissèque successivement José-Maria de Hérédia et les poètes actuels, Paul Bourget et le roman psychologique, M. Sully-Prudhomme et l'idéalisme, Ernest Renan et l'influence religieuse, M. F. Brunetière et la critique d'aujourd'hui, Jules Vallès artiste, Gustave Flaubert critique, la critique contemporaine et la littérature grecque.

Pourquoi s'imagine-t-il de terminer son livre par des *Considérations sur les femmes*, où les vérités se mêlent à une sorte de scepticisme moral?

Quant au fond de l'ouvrage, étant donné que c'est le *métier* que l'auteur étudie avant tout, il était à prévoir que ses préférences iraient aux de Hérédia et aux Flaubert, c'est-à-dire à des artistes de style, qui ont poussé le culte de la forme jusqu'à l'excès. On sait que Flaubert allait jusqu'à la souffrance pour trouver l'expression exacte, et que de Hérédia a passé vingt années de sa vie à produire son unique volume de sonnets. La chose n'a pas manqué, et M. Albalat fait de l'un et l'autre des demi-dieux.

Nous conseillons néanmoins et précisément à

ceux qui risquent de tomber dans l'excès opposé, de lire particulièrement ces deux chapitres, extrêmement travaillés.

On peut ne pas partager toutes les idées de l'auteur, mais il y aura profit pour tous à étudier ces critiques.

Le chapitre sur Renan est celui qui nous plaît le moins. Il est faux dans son ensemble, parce qu'il est écrit par quelqu'un qui n'est pas croyant. Que M. Albalat veuille bien remarquer que nous ne nous plaçons pas uniquement, pour prononcer ce jugement, sur le terrain de la critique de fond, mais que nous nous inspirons ici même de ses principes et de son réalisme très juste. Il reconnaît qu'il existe un beau, un vrai, un bien, en dehors et au-dessus de tous les systèmes. Or c'est précisément parce que Renan est faux que nous ne pouvons le souffrir — en dehors de la question de doctrine — au point de vue esthétique, au point de vue du métier. Car en dépit de la distinction un peu trop accentuée que notre auteur établit entre la forme et le fond, il y a entre eux un lien indissoluble, une sorte de connexité, et il est impossible lorsqu'on est complètement faux dans le fond d'être idéalement vrai dans la forme. C'est donc d'un illogisme frappant de venir dire, comme le fait l'auteur de l'*Art d'écrire,* que Renan a créé une nouvelle disposition d'esprit religieux en France, alors qu'il n'a fait que défigurer et singer cet esprit.

Comme on le voit par cette dernière critique, l'ouvrage que nous signalons n'est pas à recommander à tout le monde. D'ailleurs, il est tellement technique, tellement fait pour des lecteurs instruits, qu'il n'y a aucun danger qu'il soit lu par des ignorants.

Q. — N'a-t-on pas publié en français les *Œuvres oratoires* de saint Charles Borromée ?

R. — On a commencé en effet, il y a quelques années, la traduction des *Homélies et discours* de saint Charles Borromée. Un volume a paru (gr. in-8° de 490 pages à 6 fr., édition in-12 à 4 fr. 50 ; édité d'abord à l'imprimerie Saint-Joseph de Saint-Amand, aujourd'hui à l'Œuvre Saint-Michel, Paris, rue du Cherche-Midi, 33). Il va de l'Avent à Pâques. Le reste n'a pas encore été publié, que nous sachions. Et c'est grand dommage. Car entre les nombreux écrits de saint Charles Borromée, qui ne forment pas moins de cinq volumes in-folio (édition de Milan, 1747), ses Instructions occupent la première place, au témoignage du P. Hurter.

Tel qu'il est, ce premier volume vous offre un des plus achevés modèles qui puissent se rêver de prédication homilétique. La première fois qu'on l'ouvre, on est littéralement saisi par le ton d'imposante grandeur et de force pénétrante qui anime ces pages.

Le style c'est l'homme ; et ce livre en est une preuve frappante. C'était un rude saint que saint Charles Borromée, et si vous ne le saviez pas par avance, la lecture de ses Homélies suffirait à vous l'apprendre. Mais la force n'exclut pas la bonté : bien au contraire. Et si au premier contact vous avez été maîtrisé, dompté avec une autorité incomparable, vous ne tardez pas à vous sentir enveloppé, pénétré de tendresse, d'effusions paternelles.

S'emparer puissamment, dès le début, de l'auditoire pour le pousser ensuite heureux et joyeux dans la voie du salut ; n'établir d'abord son autorité que pour assurer ensuite le règne de la bonté : c'est là tout saint Charles Borromée, comme c'est tout le gouvernement de l'Eglise, comme c'est le gouvernement même de Dieu sur les âmes, comme c'est le fond de l'Evangile et de la Bible. Les Homélies de saint Charles, c'est une condensation de Bible. Les textes sacrés, les allusions bibliques se pressent sur ses lèvres avec un à-propos merveilleux. Rien ne vaut la Bible pour expliquer la Bible ; rien ne vaut, pour toucher les âmes, les appels dictés par Dieu lui-même. C'est là une vérité qu'il devrait être banal de répéter, et que trop de prédicateurs oublient. Prêchons notre Dieu au lieu de nous prêcher nous-mêmes. Prêchons-le avec autorité et avec amour, comme il s'est prêché lui-même, et comme il a inspiré à ses saints de le prêcher.

Q. — On s'est beaucoup occupé d'un *Traité de la physionomie humaine,* par un certain M. Ledos. Plusieurs journaux et revues catholiques ont jugé l'ouvrage remarquable ; d'autres le traitaient d'absurde et incompréhensible. Rendez-nous donc encore à son sujet le service que vous nous rendez si souvent et si bien : donnez-nous une idée claire et exacte de cette œuvre.

R. — Tout n'est pas à dédaigner dans cet ouvrage, mais tout ne doit pas être admis sans conteste. A chacun de voir ce qu'il jugera bon d'admettre ou de rejeter. Mais qu'on se montre sévère ou indulgent, on ne peut refuser son estime à l'auteur de ce savant livre. Le *Traité de la Physionomie humaine* en effet n'est pas une œuvre banale. Il atteste des recherches laborieuses, des observations minutieuses et intelligentes ; la lecture en est instructive et en somme intéressante. Au premier abord, il est vrai, on n'y voit pas très clair. L'étrangeté des théories, la surabondance des détails, et parfois le ton un peu solennel du style déroutent le lecteur. Mais quand on surmonte cette première impression, et qu'on relit l'ouvrage lentement et à tête reposée, bientôt la lumière se fait, on comprend mieux les idées de l'auteur, et, quand même on ne les partagerait pas, on finit par s'y intéresser. Voici en gros quelles sont ces idées.

I. M. Ledos part d'un principe qui paraît prouvé par l'histoire naturelle : c'est qu'il existe une harmonie entre la forme corporelle des êtres et leur mode d'existence. « A telle structure appartiennent telles mœurs, et une conformation donnée est l'indice certain d'inclinations précises et déterminées. » En particulier, il existe un rapport parfait entre la pensée de l'homme et son être, entre

sa forme et ses aptitudes. L'intelligence et l'esprit impriment un cachet ineffaçable à la matière, ils la modèlent et la coulent en quelque sorte sur leur moule. Ainsi la physionomie « est une langue éloquente, révélatrice des aptitudes de l'homme, des ses tendances, de ses inclinations, enfin de toutes ses qualités soit bonnes soit mauvaises. Sur tout son visage et dans tout son individu, l'homme porte les marques indélébiles de ses vertus et de ses vices, et le témoignage indubitable de l'emploi bon ou mauvais de ses facultés et de sa liberté individuelle. »

La science de la physionomie présente donc une utilité incontestable. Elle permet de déterminer le genre d'humeur, le fond du caractère de chaque individu, et jusqu'à un certain point, de distinguer la vertu du vice, la probité de la perfidie, la loyauté de l'hypocrisie. Ceci néanmoins doit être entendu avec certaines réserves, à savoir : 1° celui qui veut lire dans la physionomie doit être doué d'une intelligence heureuse, d'un esprit pénétrant et observateur, et d'une volonté ferme qui le rende capable d'un travail assidu d'études et d'observations ; 2° il doit juger avec calme, sans amour comme sans haine : il est trop facile, en pareille matière, de se laisser influencer par les préjugés ; 3° il doit tenir compte de cette vérité, que la liberté individuelle n'est pas enchaînée et contrainte par la forme ou l'organisation corporelle ; de cette organisation il résulte des tendances, des inclinations qui sont souvent d'une véhémence extrême, mais non des fatalités. « La raison, quand elle est jointe à la volonté, peut réprimer et faire avorter les plus mauvaises tendances. »

II. Dans ces conditions, comment faut-il procéder pour étudier une physionomie ?

A. — Avant tout, il faut tenir compte du tempérament de l'individu, car non seulement de ce tempérament résultent des aptitudes physiques particulières et des prédispositions morbides, mais il réagit sur les facultés de l'âme et influe sur les mœurs et les inclinations. En effet, bien que « les facultés ne naissent pas de la complexion corporelle, elles en dépendent en ce sens que la complexion a la puissance de développer, d'amoindrir ou même d'annuler certaines facultés. Chaque tempérament possède des passions qui lui sont propres, tandis que d'autres ne s'y montrent jamais, ou bien y restent à l'état latent et ne se manifestent que sous l'empire de certaines modifications tempéramentales. » M. Ledos traite donc d'abord des tempéraments. Il se conforme à la distinction admise en cinq principaux : bilieux (sec), sanguin (chaud), lymphatique (froid humide), mélancolique (froid sec), et nerveux. Ces cinq tempéraments n'existent presque jamais à l'état pur ; le climat, le genre de vie et d'autres causes encore produisent un grand nombre de combinaisons, d'où les tempéraments *sanguin-bilieux*, *sanguin-lymphatique*, *sanguin-mélancolique*, *sanguin-nerveux*, *bilieux-lymphatique*, *bilieux-mélancolique*, *bilieux-nerveux*, *mélancolique-nerveux*, *mélancolique-lymphatique*, *lymphatique-nerveux*. Ces divers tempéraments sont consciencieusement étudiés par notre auteur. Il nous donne pour chacun, et avec un grand luxe de détails, les signes physiques auxquels on le reconnaît, les qualités intellectuelles et morales, les prédispositions morbides et par conséquent le régime physique et moral auquel il importe de le soumettre, et même les professions qui lui conviennent le mieux.

« L'hygiène du tempérament sanguin, dit-il, par exemple, demande des professions où l'activité de l'esprit puisse s'unir à un exercice corporel continuel et modéré. L'oisiveté et l'état sédentaire sont aussi préjudiciables à ce tempérament que l'excès de fatigue et les soucis profonds ; car l'un prédispose au lymphatisme et à l'obésité, et l'autre enflamme le sang et donne naissance à l'état bilieux. Les sanguins sont bien placés dans les professions qui exigent un rapport continuel avec la société ; leur courtoisie, leur sociabilité naturelle, leurs manières polies sont des qualités essentielles à ces sortes de professions. Aussi, tout ce qui concerne les affaires de négoce, de finance ou d'administration convient à leur constitution. — Les bilieux doivent éviter et l'état sédentaire qui les prédispose aux embarras gastriques, et les exercices violents qui allument facilement la fièvre chez eux. Les arts et industries qui s'exercent à l'aide du feu, les professions où l'on séjourne près des foyers, des fours, fourneaux ou étuves, sont extrêmement nuisibles à leur santé. Il en est de même de tout ce qui peut exciter les sens, exalter l'imagination ou provoquer la colère. — Les lymphatiques, en qui il y a défaut de calorique et tendance marquée au repos et à l'oisiveté, demandent un régime fortifiant, du mouvement, et par suite une profession qui exige le travail et la fatigue corporelle, telle que l'agriculture et le jardinage. Les professions sédentaires, les industries aquatiques, le séjour dans les lieux froids et humides doivent leur être interdits. — Aux mélancoliques il faut un air vif et pur, la chaleur du soleil, l'exercice et la société, pas de profession sédentaire, de veilles prolongées, de travaux assidus. — Ce qu'il faut aux nerveux, c'est une vie très active, mais pas de grande fatigue physique ; les voyages, l'exercice des arts et des lettres leur conviennent, » etc., etc. (Ledos, *passim*).

On voit par ces citations que même sur un sujet déjà souvent traité, l'auteur a quelque chose d'original. Mais l'étude du tempérament n'est qu'un travail préliminaire pour arriver à l'étude de la physionomie proprement dite, c'est-à-dire de la tête et du visage.

B. — La tête humaine est composée de deux parties bien distinctes : la partie de devant, qui constitue le facial ou visage, et la partie de derrière, dont les contours osseux et musculeux sont cachés par la chevelure. La première représente le *pôle actif* et correspond à la vie active, intellec-

tuelle et scientifique; l'autre représente le *pôle passif*, correspondant aux fonctions purement végétatives ou locomotrices. Il n'y a donc pas lieu de s'occuper de cette dernière, sinon pour remarquer qu'elle doit être proportionnée à l'autre. Développée excessivement, elle indiquerait une atrophie intellectuelle ; atrophiée outre mesure, elle serait l'indice d'une faiblesse physique dont se ressentiraient les fonctions de l'âme.

La face se divise en trois parties, la première s'étendant du sommet du front jusqu'aux sourcils, la seconde des sourcils jusqu'au bas du nez, la troisième du bas du nez jusqu'au bas du menton. « La première partie est la sphère de l'*idéalité* et de la vie *spéculative*. La deuxième est la sphère de la vie *sensitive*, ou plutôt de la vie *pratique* (application des idées abstraites). La dernière est la sphère de la vie *matérielle* et *sensuelle*. Plus ces trois divisions faciales conservent entre elles une égalité de proportion, plus il y a d'homogénéité et d'harmonie dans l'intelligence, plus le caractère est exempt de contradictions et d'excentricités. » Le plus souvent l'une d'elles excède les autres en dimension. Si c'est la partie supérieure, cela indique la prédominance du sens imaginatif et du caractère spéculatif ; si c'est la seconde, nous sommes en présence d'un esprit beaucoup plus réaliste qu'idéaliste, plus analytique que synthétique, moins théoricien que praticien; et enfin une partie inférieure trop développée nous annonce un individu « qui tend à s'animaliser dans les jouissances corporelles au détriment des facultés spirituelles. »

De là, la classification des physionomies en cinq types géométriques : carré, rond, ovale, triangulaire, et conoïde (la pointe du cône en haut). Chaque type comprend trois classes ; ainsi le type carré comprend le carré *franc*, le carré *long*, et le carré *court*, et ainsi de suite. D'après cet aspect général d'une physionomie, on peut déjà connaître certaines qualités intellectuelles et morales de l'individu.

Le type carré est l'indice d'une nature énergique, brusque, opiniâtre, d'un caractère ferme et dur, d'une intelligence pénétrante et patiente, d'un esprit logique et raisonneur, mais sans grande imagination et surtout sans grand cœur. De là grandes dispositions pour l'érudition et aussi les carrières industrielles, mais tendance marquée à l'égoïsme, à l'avarice, au scepticisme.

Le type triangulaire dénote un caractère bizarre et fantasque, une énergie capricieuse qui s'accuse par saccades et par boutades, mais qui manque de persévérance suivie. L'intelligence paraît brillante et perspicace et l'esprit d'une activité fiévreuse, mais l'imagination surpasse de beaucoup le bon sens. Le cœur est ardent, mais inconstant, et ces individus ont beaucoup de chances de rendre malheureux ceux qu'ils aiment, tout en se rendant malheureux eux-mêmes. Ils ont des dispositions marquées pour la poésie et aussi pour la vie aventureuse, les voyages, etc.

« Les individus au type rond ont beaucoup d'initiative et une grande énergie d'action, mais le sang-froid leur fait défaut. Ils ont l'entendement et la conception faciles, mais la vivacité qu'ils mettent à traduire leurs pensées fait qu'ils les expriment avant qu'elles soient complètement nettes, et leurs jugements, formulés avec précipitation, sont souvent erronés. Leur esprit pratique, positif et réaliste, n'entend rien à tout ce qui touche la poésie et le sentiment, et la sensualité est chez eux très développée. » Ainsi privés d'aptitudes artistiques, ils embrasseront plutôt la carrière du commerce et de l'industrie et y réussiront.

Chez les individus au type ovale, le caractère est mobile, impressionnable et capricieux au possible, sans ténacité ni persévérance, ce qui n'exclut pas une forte dose d'entêtement et d'esprit de résistance. L'esprit est vif et curieux, mais fantasque et superficiel. De tels individus n'entendent rien au côté pratique de la vie ; ils sont poètes et artistes, avec une tendance marquée au mysticisme et l'intolérance religieuse.

Ce qui caractérise les individus au type conoïde, c'est un sens pratique très développé avec absence complète du sens imaginatif, une intelligence ouverte pour les questions matérielles, fermée pour les autres. Avec cela une certaine finesse d'esprit et beaucoup de tact. Aussi, quoique essentiellement égoïstes et sensuels, ils sont sociables et savent souvent se rendre sympathiques. Excellents administrateurs, ils réussiront admirablement dans les affaires de banque et de finances.

M. Ledos ne se borne pas à étudier ainsi d'une manière générale les types géométriques, il veut pousser plus avant ses recherches. Pour cela il commence par introduire une nouvelle classification, dont on ne voit pas tout d'abord la raison d'être. « Huit des principales divinités grecques, dit-il, résument en elles les caractères physiques, moraux et passionnels des divers types humains, dont chacune de ces divinités est le type idéal. Ce sont Saturne, Jupiter, Apollon (le Soleil), Mars, Mercure, Vénus, Diane (la Lune), Cybèle (la Terre). » Sous ce rapport, il existe donc huit types humains : 1° Du *Soleil ;* qualité dominante : la fierté et la noblesse ; défaut dominant : l'orgueil. — 2° De *Mercure ;* qualité dominante : la gracieuseté ; défaut dominant : la fourberie. — 3° De *Vénus ;* qualité dominante : l'amabilité ; défaut dominant : la sensualité. — 4° De la *Lune ;* qualité dominante : la douceur; défaut dominant : la pusillanimité. — 5° De la *Terre ;* qualité dominante : l'esprit pratique ; défaut dominant : l'avarice et la dureté. — 6° De *Mars :* qualité dominante : le courage ; défaut dominant : la cruauté. — 7° De *Jupiter ;* qualité dominante : la grandeur d'âme ; défaut dominant : l'égoïsme. — 8° De *Saturne ;* qualité dominante : la moralité ; défaut dominant : la taciturnité et la

jalousie. — Remarque importante : « Il est exceptionnel et excessivement rare de rencontrer dans une personne un de ces types purs. Ce fait, quand il se présente, constitue des individualités exceptionnelles, en bien comme en mal. » Un individu est presque toujours composé de l'alliance de deux, trois ou quatre types. D'où une variété infinie de caractères, dont l'auteur étudie en détail les principaux.

1o Au type *carré franc* se rapportent les suivants : Saturne et Jupiter; Mercure et Saturne; Mars et Mercure; Saturne et la Terre; Mars, la Lune et Mercure.

2o Au type *carré allongé :* Mercure, Jupiter et Mars; Jupiter, Saturne et le Soleil; Mercure, la Lune et Saturne; Vénus et Saturne; Jupiter, Saturne et la Lune; le Soleil, Mars et Saturne; Saturne et Mercure.

3o Au type *carré court :* Saturne, Mercure et Mars; Mars et la Terre; Mars et la Lune; la Terre et Saturne; la Terre, Mars et la Lune; la Terre, Mercure et Jupiter.

4o Au type *rond franc :* Jupiter et Vénus; Mars et la Lune; Vénus et la Terre.

5o Au type *rond allongé :* Saturne et le Soleil; Mercure et Vénus; Vénus, le Soleil et Jupiter.

6o Au type *rond court :* Mars et Saturne; la Lune et Vénus; la Lune, Saturne et Mercure.

7o Au type *ovale franc :* Mercure, le Soleil et Vénus; la Lune et Mercure; Vénus, Mars et Mercure; Vénus, la Lune et Saturne.

8o Au type *ovale allongé :* le Soleil, Mercure et Saturne; Mercure et Vénus; Mercure et la Lune; Saturne, Mercure et Mars; Mercure, Saturne et Jupiter.

9o Au type *ovale court :* la Lune et Saturne; Jupiter et Mars; le Soleil, Mercure et Mars.

10o Au type *triangulaire franc :* la Terre et Mars; Mercure et Saturne.

11o Au type *triangulaire allongé :* Saturne et Mars; la Lune, Jupiter et Saturne; Saturne, Mercure et la Lune.

12o Au type *triangulaire court :* la Terre et Saturne.

13o Au type *conoïde franc :* Mars et Jupiter; Jupiter et la Lune; la Terre, Mars et Jupiter.

14o Au type *conoïde allongé :* Saturne, Mars et Mercure; Jupiter et Saturne; Mercure et Mars.

15o Au type *conoïde court :* la Terre, la Lune et Mars.

Voilà pour les hommes. Les femmes sont classées et étudiées à part, avec un peu moins de détails. Pour elles, le type *carré* (femmes hommasses) comprend les caractères suivants : la Terre, Vénus et Mars; Mars et Vénus; Vénus et Saturne; le Soleil et la Lune. Le type *ovale* (femmes sentimentales et aimables) : Vénus et la Lune; Vénus et le Soleil; Vénus, Mercure et la Lune; Vénus et Saturne; Vénus et Jupiter; Jupiter et la Lune. Le type *rond* (femmes gaies et charmantes) : la Lune et Vénus; Vénus, la Terre et la Lune; la Lune, Mercure et Mars; Vénus et Mercure; la Lune, Jupiter et Saturne; la Terre et Jupiter; la Lune et Mars; la Terre et Saturne. Le type *triangulaire* (femmes fantasques et exaltées) : Mercure et Saturne; la Lune et le Soleil; Vénus et la Lune. Le type *conoïde* (femmes sensuelles) : Jupiter et Mars.

Pour chacun de ces caractères M. Ledos : 1o donne un dessin absolument fini et très suggestif représentant la physionomie de l'individu; 2o il étudie soigneusement cet individu au triple point de vue physique, intellectuel et moral; 3o indique quelle sera probablement sa vie et même sa mort. Plus de deux cents pages sont consacrées à ce travail, et ce ne sont pas les moins intéressantes du livre. Beaucoup de figures éveillent en nous le souvenir de personnes de notre connaissance, et nous avons été heureux de constater que les déductions de M. Ledos ne contredisent pas trop ce que l'expérience a pu nous apprendre. Prenons un exemple à la portée de tout le monde. A la page 275, la figure 42 rappelle les traits d'Henri Rochefort. « Un visage maigre avec de grands traits fortement prononcés; un grand front qui s'élargit par le haut; le regard ardent et d'une fixité étrange; un grand nez courbé, osseux et saillant; une bouche serrée au contour ferme; un menton anguleux; les joues creuses, etc., etc. » Le signalement physique est à peu près exact. Que dit-on du caractère intellectuel et moral? « Il est doué d'une intelligence profonde, mais incomplète. Sa raison et son imagination sont en perpétuel conflit. Entraîné par l'impétuosité de sa nature, il porte tout à l'excès. Il est plein d'audace dans la lutte, devant les obstacles et les dangers. La sujétion et la discipline sont pour lui les plus grands des maux. Il est méfiant, mais sa méfiance est souvent débordée par les mouvements impétueux de sa témérité. Aussi, tout en devinant instinctivement le piège qu'on lui tendra, il y tombera, entraîné par son impétuosité. Irritable à l'excès, colère et vindicatif, il ne sait pas pardonner une injure; il nourrit dans son cœur la haine et la rancune avec le désir de la vengeance. Il est sujet à de terribles emportements de colère qui vont jusqu'à la frénésie; comme un possédé, il jure, il écume, il blasphème, etc. » N'est-ce pas à peu près l'impression que laissent la lecture des articles du personnage en question et le souvenir de ses bruyants coups de tête?

Une question qu'on se pose tout naturellement est celle-ci : « A quel type vaut-il mieux appartenir? » La réponse est difficile, chaque type ayant ses qualités et ses défauts propres. Cependant, d'après M. Ledos, les types les plus ingrats seraient les suivants. Pour les hommes : carré court (égoïsme, brutalité, lubricité); rond court (manque de caractère, hypocrisie); triangulaire court et surtout conoïde court (absence de tout sentiment moral). Pour les femmes : rond court (haine) et conoïde court (lubricité). Après cela,

il est clair que chacun cherchera à se faire illusion et à ne pas se classer dans ces catégories sacrifiées.

C. — Voilà pour l'étude de la physionomie en général. Pour compléter ces données il faut étudier en particulier les parties principales du visage : le front, les sourcils, les yeux, le nez, la bouche, le menton.

a) « Au point de vue de l'observation, le front a une très grande importance ; il révèle la force ou la faiblesse de l'intelligence, les passions de l'esprit, la sérénité ou le trouble de l'âme, la sagesse ou la folie, l'innocence ou la perversité ; enfin, il porte inscrits sur ses sillons, en marques indélébiles, les orages de la vie, ses joies et ses tristesses, le sceau de la destinée et le cachet du bonheur ou du malheur. » Mais lire tout cela est une œuvre très difficile, car il faut tenir compte des cinq éléments suivants :

1° Des *proportions* du front. Il y a des fronts hauts, moyens, bas, larges et étroits.

2° De sa *forme, vue de face*. Fronts carrés, ronds, ogivaux ou allongés.

3° De ses *contours*. Fronts plats ou fronts bombés.

4° De sa position, suivant qu'il est ou perpendiculaire, ou penché en arrière, ou penché en avant.

5° Des rides ou autres signes qui peuvent s'y rencontrer.

43 figures, toutes accompagnées d'une explication, exposent dans le détail les observations de l'auteur. Il faudrait trouver un front bien bizarre pour qu'on ne puisse pas le rapporter à l'un des types décrits. Naturellement, M. Ledos passe condamnation sur les fronts bas et étroits, qui indiquent une pauvre intelligence. Il en est de même des fronts allongés, avec la différence que ceux-ci seraient plutôt l'indice d'un caractère faible. Les fronts bombés annoncent ordinairement plus d'esprit que les fronts plats. Le front perpendiculaire appartient plutôt à des hommes judicieux, mais sans imagination ; penché en avant, à des rêveurs et à des originaux ; penché en arrière, à des artistes et des poètes. Les rides horizontales et parallèles annoncent un esprit calme et une âme douce ; verticales, un caractère de fer ; obliques et sinueuses, une nature taciturne et sournoise ; irrégulières, un esprit maniaque ; horizontales, mais tortueuses et traversées par des lignes obliques, un homme soupçonneux et ombrageux ; en zigzag, des instincts féroces et sanguinaires, etc.

b) Pour les *sourcils*, il faut tenir compte de leur éloignement des yeux, de leur forme et de leur épaisseur. Trop éloignés des yeux, ils indiquent une certaine pauvreté d'intelligence et de caractère ; trop rapprochés, l'orgueil, le plaisir, la dissimulation ; trop arqués, l'orgueil ; trop horizontaux, la ruse ; trop fournis, des instincts sensuels ; épais et en broussailles, l'originalité et la bizarrerie.

c) Les *yeux* ne doivent pas être trop saillants, ils annonceraient alors l'orgueil, la dureté ; et trop gros, la gloutonnerie ; petits et enfoncés, ils indiquent plutôt la ruse et l'envie ; trop mobiles, la vantardise et la colère ; trop lents, la lâcheté et la paresse ; clignotants, la finesse et la raillerie. Heureux ceux qui ont les yeux brillants ! ils ont des chances d'être sensés, purs dans leurs mœurs, courageux, etc. ; au contraire, avec des yeux obscurs, on court toutes sortes de risques d'être regardé comme faux, perfide, lâche, scélérat, etc.

d) Tout a été dit déjà sur les relations qui existent entre la forme du nez et le moral de l'individu. M. Ledos se montre sagace ici comme ailleurs, mais ses observations sont tellement détaillées qu'il est impossible de les résumer.

e) Même remarque en ce qui concerne la bouche. L'idéal semblerait être une bouche modérément grande et un peu arquée, dont les lèvres fermes seraient à peu près sur le même plan (caractère viril et courageux, sans forfanterie), ou dont la lèvre supérieure déborderait légèrement l'inférieure (raison, prudence, droiture de caractère).

f) Semblablement je vous souhaite un menton de moyenne grandeur, rond et saillant modérément (prudence, réflexion, volonté ferme), ou bien un menton carré et saillant (courage, volonté inflexible).

D. — Après avoir étudié les théories de l'auteur, on est porté à se poser la question suivante : Quelle peut bien être leur valeur ? Ont-elles la certitude de la science ? Sont-elles d'une orthodoxie irréprochable ?

Il nous paraît difficile d'en déterminer actuellement la valeur scientifique. A coup sûr, nombre des assertions de M. Ledos paraissent hasardées et ne se présentent pas accompagnées de preuves suffisantes. On se demande en partant de quels principes et par quelles déductions l'auteur a pu arriver à de telles conclusions. Mais à côté de celles-là, il en est d'autres dont la vérité ressort de l'expérience journalière. D'autre part, le livre présent ne nous représente pas *tout* le fruit de trente années de travail ; d'autres nous sont annoncés qui probablement développeront et compléteront le premier. Il convient donc de ne pas se hâter et d'attendre, avant de porter un jugement définitif, de nouveaux et plus complets documents.

Ces théories sont-elles d'une rigoureuse orthodoxie ? Non, peut-être, si l'on prenait à la lettre certaines expressions. Pour n'en citer qu'un exemple, on serait étonné d'entendre dire à un croyant que « nous ignorons notre origine, nous ne savons d'où nous venons, pourquoi nous sommes sur la terre et où nous allons » ; et que « pour l'homme, il n'y a qu'une chose certaine, c'est la dissolution de son corps matériel. » Et portant, malgré certains défauts, nous croyons les idées et surtout les intentions de l'auteur excellentes.

D'abord il ne craint pas de parler de Dieu, et d'un Dieu vivant et intelligent, créateur et ordonnateur du monde, maître absolu des hommes et leur juge futur. Ensuite il proclame hautement l'existence de l'âme, sa spiritualité et son immortalité, et il s'élève en termes très violents contre le matérialisme, qui est « une doctrine vile ; » il est « affligeant et honteux pour la dignité humaine de voir des savants, des philosophes et une partie de la société la professer... Il est déplorable de penser que des hommes qui par leur science et leurs lumières avaient la mission d'éclairer les peuples, de relever la dignité humaine, ont avili l'humanité et causé la décomposition sociale par l'enseignement et la propagation de leur doctrine démoralisatrice. » De là découlent tous les maux dont nous souffrons. « Dans une société où Dieu est méconnu et insulté, la conscience pervertie et la morale foulée aux pieds, la force brutale prime le droit et la justice. Alors le pouvoir appartient au plus fort, au plus méchant et au plus astucieux. Rien de stable ne peut être fondé, l'anarchie est partout, et le peuple, dans l'emportement de ses mobiles et frénétiques passions, brise aujourd'hui l'idole qu'il adorait hier. »

Spirituelle et immortelle, l'âme humaine est libre ; quelles que soient les inclinations qui résultent de son tempérament physique, le libre arbitre de l'homme reste complet. « L'individu qui se laisse dominer par ses passions en subit la servitude tyrannique et dégradante, et s'il possède des instincts cruels, il tombera infailliblement dans l'abîme du crime. Mais il n'en est pas moins responsable, car la doctrine de l'irresponsabilité est monstrueuse et criminelle. Ce n'est pas, il est vrai, chose facile que de s'insurger contre sa propre nature, de dominer ses passions, de refouler ses désirs et de vaincre ses mauvaises inclinations... Mais ce qui est fort difficile n'est certainement pas impossible. Il ne faut pas confondre la sollicitation au mal et la prédisposition à l'acte mauvais, avec son effectuation. La volonté peut toujours enrayer les penchants les plus violents, » etc. De même toutes les passions ne sont pas la résultante du tempérament et de l'organisation physique ; beaucoup se contractent accidentellement, soit par suite de défaillances passagères, soit sous l'influence de certaines personnes et de certains milieux. — Très sensées, toutes ces idées ; plus vraie encore, malheureusement, la remarque suivante : « Si l'homme ne se fie qu'à ses propres forces et n'a pas pour guide et pour appui la morale *religieuse,* c'est en vain qu'il se révoltera contre ses mauvais instincts, et sa seule volonté demeurera impuissante à les réprimer. »

Comme on le voit, M. Ledos, dont nous ignorons les convictions, pense et parle en chrétien. D'autre part il observe et raisonne en philosophe. Double raison de désirer vivement l'apparition d'autres livres où il nous donnera certainement sur plusieurs questions des aperçus nouveaux.

Terminons l'étude du présent ouvrage en signalant précisément un de ces aperçus, dont l'auteur dit un mot à la fin de son livre. Il s'agit de la théorie du *type époque.* « Les sociétés comme les individus offrent un type physionomique distinct et particulier, type dont le cachet s'imprime uniformément sur tous les membres qui composent la société. De même que dans une famille tous les membres montrent une certaine ressemblance dans leur ensemble physique, quoiqu'ils diffèrent entre eux par des traits qui font que chacun d'eux conserve son caractère particulier, de même les sociétés marquent les générations au coin de leur individualité, en imprimant sur les visages le cachet distinctif et caractéristique qui résume une époque. Ainsi, au XVIe siècle les physionomies indiquent des natures fortement trempées, réunissant l'austérité des principes et la rudesse des caractères à des mœurs dissolues. C'est le temps des artistes illustres, des aventuriers infatigables, chercheurs de terres promises, des penseurs profonds, remueurs d'idées, des novateurs et des réformateurs... Sous le règne de Louis XIII, les physionomies sont tristes, soucieuses, silencieuses, concentrées, défiantes et hypocrites... Louis XIV paraît, et elles s'ennoblissent ; elles sont graves, nobles, fières, rayonnantes ; mais elles ont quelque chose de cérémonieux, de froid et d'emprunté... Sous Louis XV le type s'efféminé, tous les signes physionomiques révèlent la prédominance d'un sensualisme excessif, de goûts voluptueux, d'une licence sans retenue... Louis XVI arrive au trône. Les physionomies, bien qu'encore sensuelles et arrondies, offrent cependant des traits plus accusés, plus virils. Sous Louis XV, la tête est nonchalamment inclinée sur l'épaule ; sous Louis XVI, elle se rejette droite et ferme en arrière... Le signe caractéristique de cette génération se trouve résumé dans le renversement en arrière du front, indice de fatalité et de mort violente... L'Empire présente un type froid et guindé ; les physionomies offrent une dégénérescence du type grec, elles en sont comme la caricature : froideur de lignes, demi-régularité des traits ; expression nulle ou d'emprunt, reflet d'une société matérialiste, étroite, dépourvue d'idéalité, de poésie... Sous la Restauration, le type s'arrondit, s'élargit, se jovialise ; il devient bourgeois et financier... » etc., etc.

Et maintenant, direz-vous ? Hélas ! l'appréciation que porte sur nous M. Ledos n'est pas pour nous flatter. « L'époque actuelle est remarquable par l'absence de type caractéristique. L'anarchie existe aussi bien dans les physionomies que dans les esprits ; ni énergie morale ni énergie physique ; affaissement, atonie, abâtardissement ; prédominance des passions brutales, du sensualisme grossier. Le niveau intellectuel s'est considérablement abaissé ; le sentiment artistique a disparu, et avec lui le secret du beau ; l'homme s'est mécanisé, » etc. Notre époque est vieille et soucieuse, poursuit notre auteur. « La

gaieté a disparu. On ricane de tout, mais on ne sait plus rire ; par contre on pleure beaucoup et partout... Que seront donc les générations futures, si la décadence morale, l'énervation des caractères et l'affaissement des courages vont ainsi toujours en croissant ? L'humanité marche-t-elle à une prochaine caducité ? ou bien subira-t-elle quelque crise terrible, mais salutaire, d'où elle sortira renouvelée et régénérée ? Il est difficile de se laisser aller à l'espoir. La société actuelle est en décadence et vogue à pleines voiles vers le cap des tempêtes et des plus épouvantables catastrophes. Gardée par cent mille fusils, elle se croit en sûreté ; elle boit, mange, chante, rit, danse et s'endort dans les orgies de la volupté, sans souci de l'avenir, jusqu'au jour où elle sera réveillée en sursaut par la tempête révolutionnaire qui renversera tout dans sa fureur. » Plaise à Dieu que M. Ledos soit ici mauvais prophète ; mais, hélas ! ses prédictions ont grand'chance de se réaliser [1].

Q. — J'ai lu, dans un article de l'*Univers*, un éloge très complet d'un ouvrage sur *Mathurin Régnier*, de M. Joseph Vianey.

On avait l'air de dire que cet ouvrage pouvait servir au point de vue esthétique général. Pouvez-vous me donner une indication à ce sujet ?

R. — Nous avons lu cet ouvrage, édité chez Hachette. C'est une œuvre extrêmement fouillée, et comme érudition et comme littérature. Thèse de doctorat, elle a été l'objet des plus grands éloges à la Sorbonne. Assurément, et comme le titre l'indique, ce n'est pas un travail d'esthétique général, mais, comme tout ouvrage parfaitement écrit et pensé, il renferme une foule d'aperçus généraux. Etudiant à fond un auteur, avec une précision et une science tout à fait remarquables, il aborde un grand nombre de questions d'art et de littérature, et c'est à ce point de vue qu'il peut être d'une véritable utilité à tous ceux qui étudient l'art d'écrire. Car il vaut mieux, pour ceux qui veulent connaître toutes les ressources de cet art, approfondir avec un guide très sûr, — et c'est le cas de M. Vianey, — une question spéciale, un auteur spécial, même secondaire, que de suivre des indications sans netteté et sans valeur, d'un manuel quelconque sur des sujets d'ensemble.

Ce qui distingue l'ouvrage remarquable de M. Vianey c'est : 1° les découvertes sur la poésie italienne avant Mathurin Régnier ; 2° sa finesse extrême d'analyse qui vous fait toucher du doigt les causes de la valeur ou de la non-valeur d'un écrivain. Il y a dans ce volume des pages exquises sur Molière, Rabelais, Montaigne et surtout Lafontaine, à propos de Régnier.

Q. — Où pourrais-je trouver une traduction de la *Vie de Jésus-Christ* de Ludolphe le Chartreux ? une traduction que je puisse recommander aux personnes pieuses ?

R. — *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par Ludolphe le Chartreux, traduction française, précédée d'une Introduction par Mgr Mermillod, huitième édition, 2 vol. in-12 de XVI-360 et 428 p., 5 fr., Paris, A. Fontemoing, éditeur (ancienne maison E. Thorin), rue Le Goff, 4. — Cette *Vie* est, comme chacun sait, l'œuvre d'un moine saxon qui vécut dans la première moitié du XIVe siècle. Elle jouit, dès l'origine, d'une renommée universelle. Elle eut les honneurs de l'imprimerie dès 1474 ; en 1500, elle avait atteint le chiffre de quatre éditions. Traduite en français en 1490, elle fut retouchée et réimprimée à la fin du siècle suivant, en 1580. C'est cette retouche sans doute que saint François de Sales recommandait à sainte Jeanne de Chantal. On la désignait alors sous le nom de *Grande Vie de Jésus-Christ*.

Et ce ne sont pas les travaux modernes qui doivent la déposséder de ce titre. Vous n'y chercherez pas, évidemment, l'appareil historique, géographique, scientifique et critique dont on charge, aujourd'hui, chaque ligne et chaque mot de l'Evangile. Mais vous y trouverez ce qui vaut bien mieux, ce dont tout le monde a besoin : la physionomie de notre Sauveur, telle qu'elle apparaissait, dans le calme du cloître et les clartés divines de l'oraison, à un religieux tout pénétré des saintes Ecritures et des saints Pères. Vous y trouverez la vie et les paroles de Notre-Seigneur, comprises, expliquées, senties largement, simplement, naïvement, comme on savait faire au moyen âge. On se sent véritablement, à la lecture de ces pages, transporté dans un monde surnaturel, dans l'atmosphère même de Jésus ; et combien cela est supérieur à tous les essais de restitutions archéologiques, de cadres historiques ou de couleur locale dont on nous accable aujourd'hui !

« Plus d'une fois, écrivait Mgr Mermillod en 1860, plus d'une fois, dans le doux et laborieux service des âmes, nous avons vu des intelligences qui doutaient, rencontrer la vérité à travers l'onction de ces pages ; nous avons vu des cœurs amollis se prendre d'une sainte passion pour le Sauveur après avoir lu quelques chapitres de cette *Vie de Jésus-Christ*. Comme la personne du Maître apparaît vivante dans ce livre ! *Ecce Homo*, voilà l'Homme-Dieu ! C'est bien Lui !... Après la *Chaîne d'or* de saint Thomas, c'est le plus habile et le plus pieux commentaire du texte sacré de l'Evangile. Nous croyons que, pour les prédicateurs, il n'y aurait pas de plus sûr modèle et de meilleure manière de faire connaître le chef-d'œuvre de la sagesse et de l'amour, Notre-Seigneur Jésus-Christ, que de suivre pas à pas notre auteur, qui sait combiner et fondre

[1] Signalons aux amateurs de graphologie une brochure extrêmement curieuse : *Sainte Thérèse, étude graphologique*, par Graph, in-8 de 14 p., 0 fr. 25 (Paris, Téqui). En tête, un autographe de la sainte ; puis l'étude graphologique, faite sur cet autographe par un graphologue qui ne savait pas qu'il s'agit de sainte Thérèse. Il trace de la sainte un portrait magnifique : un seul trait attriste, — le trait qu'y avait déjà cru reconnaître le P. Hahn.

ensemble la parole sainte et les développements des saints Pères. »

Q. — Je voudrais que vous me résumiez d'une façon intéressante, et un peu détaillée si vous avez assez de place, le volume du P. Chérot sur l'éducation du grand Condé. Je l'ai parcouru, étant au grand séminaire, lorsqu'il est paru en articles dans les *Etudes religieuses*. J'aurais voulu prendre des notes sur bien des points, mais le temps me manquait..., et aujourd'hui l'argent pour acheter ce volume.

Voudriez-vous me fournir ces notes? Certainement je ne suis pas le seul à qui elles plairont, et j'ai souvenance encore de curieuses pages sur la pédagogie d'alors.

R. — Résumons donc le P. Chérot, puisque vous y tenez. Avec un tel guide, nous serons au moins sûr de l'exactitude historique.

Louis de Bourbon, duc d'Enghien, celui qui devait être le grand Condé, était le fils aîné de Henri II de Bourbon-Condé, gouverneur du Berry et de la Bourgogne. Il n'eut guère d'autres maîtres que les jésuites. Ils le prirent au sortir du berceau et conduisirent son éducation jusqu'à son mariage.

De cinq à huit ans, deux Pères de la Compagnie lui sont donnés pour répétiteurs et lui enseignent à lire et à écrire, avec les premiers rudiments du latin. Comme son père désirait lui donner une éducation *commune*, il le fit entrer comme *interne*, au commencement de l'année 1630, au collège Sainte-Marie de Bourges, tenu par les jésuites. On le jugea déjà assez avancé dans l'étude du latin pour le placer dans la seconde année de grammaire, qui correspond à notre quatrième. Grâce à son étonnante facilité et à son intelligence supérieure, cet enfant de huit ans et demi arrive un des premiers en tête de sa classe et passe brillamment son examen de sortie. Cette application à l'étude lui valut un honneur ambitionné alors des plus méritants : celui de jouer un rôle important, dont il s'acquitta d'ailleurs à ravir, dans la représentation théâtrale que donnaient à la fin de chaque année les élèves du collège de Sainte-Marie. Le P. Pelletier, directeur des études du duc d'Enghien, qui restera attaché à sa personne pendant de longues années, pouvait être fier de son élève.

En 1630-1631, dans la classe supérieure de grammaire, notre troisième, le jeune élève remporta un prix réputé alors le plus beau : le premier de prose latine. On pourrait croire à quelque favoritisme de la part des professeurs ; mais nous verrons plus loin que Henri II de Bourbon n'était pas homme à rechercher l'apparent en sacrifiant le solide. D'ailleurs, quelques lettres de cette époque, écrites en latin à son père par le duc d'Enghien, prouvent qu'il était familier avec la langue de Cicéron.

A dix ans et un mois, il entre en seconde, où il remporte encore le premier prix de prose latine. Durant les fêtes du carnaval on avait joué une tragédie intitulée *Astion, martyr* ; le duc d'Enghien s'y fit applaudir par son père et toute la noblesse de Bourges dans le rôle principal d'*Astion*.

Le jeune duc fit en rhétorique des progrès étonnants sous l'habile direction de son maître répétiteur, le P. Pelletier. Il est resté deux monuments de leur travail commun ; un volumineux recueil d'exercices en prose et en vers, et un *Traité de rhétorique*, qui fut imprimé nombre de fois au dix-septième siècle. Tout en ne laissant à l'élève qu'une part secondaire dans la composition de ces deux ouvrages, on n'en est pas moins étonné de voir qu'un enfant de douze ans ait pu les suivre couramment. On garde à la Bibliothèque nationale un *Traicté de l'amour de Dieu* qui porte une inscription manuscrite déclarant que ce prix a été décerné à Louis de Bourbon pour *sa grâce merveilleuse dans l'art de dire et sa supériorité dans l'art d'écrire :* on peut le considérer comme un prix d'honneur.

Après avoir suivi la formation intellectuelle, il n'est pas inutile de suivre la formation morale. Les deux religieux qui, sous l'autorité supérieure du Père recteur, étaient sans cesse attachés à la personne du jeune duc, s'efforçaient de façonner à la vertu son caractère docile, et plus encore de développer en lui les sentiments religieux qu'il tenait de sa famille. Aussi le voyait-on se tenir dans un grand respect pendant les offices et rappeler à l'ordre, par une parole ou un regard sévère, ceux des siens qui se laissaient aller à la dissipation. Pendant sa rhétorique, le duc d'Enghien donna une nouvelle marque de sa foi en sollicitant la faveur d'être admis parmi les membres de la Congrégation de Notre-Dame, et les épreuves ordinaires subies, il prononça la formule solennelle de consécration. Les bruits du monde ne l'empêchèrent pas de rester fidèle, longtemps du moins, à ses promesses, et de remplir les devoirs d'un fervent congréganiste.

En mettant son fils aîné au collège de Sainte-Marie, Henri II de Bourbon avait voulu lui faire donner une éducation commune ; aussi le jeune duc fut-il confondu avec ses condisciples sous le joug d'une même discipline. L'unique égard accordé à son rang fut, en classe, une chaise environnée d'un balustre et peut-être surmontée de ses armes peintes sur la muraille. Le P. Petau, le célèbre auteur du *Livre de raison des temps*, dans une épître dédicatoire adressée au jeune élève, le félicita publiquement de ce que, contrairement aux habitudes des princes du sang, lui, vrai fils de France et par la race et par le caractère, il avait, soit de plein gré, soit par obéissance, préféré aux agréments et aux délices de la cour l'honneur aristocratique de faire mieux que les autres. Un rival de Petau, le chronologiste Lapeyre, s'empressa de relever le gant, et dans une charge à fond de train il décria « ces escholes communes où l'on voit une infinité de mauvais exemples parmy le grand nombre des enfants, et lesquelles sont ordonnées plus pour les pauvres que pour les Roys et souverains, ny par conséquent pour nos

princes du sang de France qui sont au-dessus de plusieurs souverains. » Qu'aurait dit le pauvre Lapeyre s'il avait vécu au temps de Louis-Philippe et de Napoléon III ? Cette controverse soulevée autour du nom et de la personne du duc d'Enghien, prouve quel empire gardaient certains préjugés de naissance sur la société du dix-septième siècle et quel courage il avait fallu à Henri II de Bourbon-Condé pour les surmonter en faveur de son fils.

Les cours de philosophie se partagaient, à Bourges, en deux partie, d'une année chacune : la logique et la physique. Dans la première rentrait la morale avec les éléments des sciences physiques et mathématiques ; dans la seconde, la métaphysique. Pour le fond de l'enseignement, la scolastique ; pour méthode, la dispute ou argumentation orale. Des quatre exercices en usage, *leçon* ou classe, *répétition* quotidienne, *sabbatine* ou revue de la semaine, *menstruale* ou revue du mois, cette dernière épreuve était la plus redoutée. Elle durait toute une journée et avait lieu en présence des professeurs de philosophie et de leurs élèves. Enfin il y avait des thèses publiques à la fin de l'année.

Au mois de juillet 1634, le duc d'Enghien, terminant sa logique, soutint des thèses publiques sur toute la logique, l'éthique et la physique. En géométrie, il avait à démontrer quelques propriétés de la ligne droite, du plan, et des solides. Le prince de Condé, son père, assista en personne à la soutenance, moins pour encourager le défendant qu'afin de contrôler le sérieux de la dispute. Il n'est pas inouï, même quand les choses se passent le plus *en forme*, que la lutte n'existe que *pour la forme*. Il suffit à celui qui est sur l'estrade de s'entendre au préalable avec quelques compères avec lesquels il convient des questions à débattre. Le prince, soucieux d'écarter l'ombre d'un soupçon de connivence, n'agréa d'autres attaquants que ceux désignés par lui-même, nommément et séance tenante. Toute complicité était, aux yeux de tous, rendue par là impossible. Grand fut l'honneur qui en rejaillit sur le prince, sur son fils et sur ses maîtres.

L'année scolaire 1634-1635 fut consacrée au cours de physique. Une soutenance, plus importante que la première, devait clore cette deuxième et dernière année du cours : c'est l'examen appelé dans l'école *de universa philosophia*. Programmes gravés, invitations répandues à profusion, nombre et habileté des arguments, dispute à coup de syllogismes et en latin, tout concourait à la solennité et à la difficulté de cette joute. Les conclusions duraient parfois jusqu'à deux jours.

Le jeune élève s'y prépara trois ou quatre mois à l'avance. Ce n'était pas trop pour la quantité des matières. Il y avait en effet vingt-sept assertions d'étique, vingt-sept de physique universelle, quinze *de Mundo*, quinze autres *de Generatione et Corruptione* ou de la transformation des substances corporelles, quinze sur les *Météores*, vingt-sept *de Anima*, et quinze conclusions métaphysiques. Les assaillants avaient beau jeu pour choisir leur terrain et tendre des pièges au répondant. On comptait parmi eux des prélats et des personnages de distinction. Le prince était encore présent. Les récits contemporains constatent que le duc d'Enghien fut superbe et dans l'exposition des thèses et dans la défense : son triomphe surpassa toutes les attentes. Il s'en fallait de deux mois qu'il eût quatorze ans accomplis.

Un soir de janvier 1648, le vainqueur de Rocroi honorait de sa présence, au collège de Navarre, la *Tentative* de Jacques-Bénigne Bossuet. L'on sait qu'il eut peine à se contenir dans son rôle de témoin et faillit lui-même descendre dans l'arène pour en venir aux mains avec un si digne adversaire. Cette scène, une des plus belles du grand siècle, avait eu son prologue dans les *Conclusions* de Sainte-Marie de Bourges, en juillet 1635.

Dès le mois d'août de la même année, après quelques jours de repos seulement, le brillant élève commençait un cours de droit, au château de Montrond, en Berry, sous la direction d'Edmond Mérille, un des professeurs les plus renommés de l'Université de Bourges. Soit que le maître, habitué à traiter les choses de haut, ne sût point se mettre à la portée d'un débutant, ce qui arrive souvent pour les illustrations de n'importe quelle chaire, soit que l'élève eût naturellement peu de goût pour cette sorte d'étude, on avançait lentement.

A l'explication des *Institutes* succédaient les leçons plus écoutées du maître de mathématiques, un habile ingénieur qui, fixé à Montrond depuis plusieurs années, avait eu soin de fortifier insensiblement cette place ; et les explications données sur l'histoire par le P. Pelletier, qui était resté attaché à la personne du duc d'Enghien.

Pendant l'année scolaire qui suivit, le précepteur et l'élève revinrent à Bourges pour y continuer les mêmes exercices intellectuels, auxquels Henri II de Bourbon attachait la plus grande importance. Il voulait en effet que son fils, appelé par sa naissance à gouverner une province et à présider les hommes de toge, fût à même de comprendre leurs idées et de parler leur langue.

Ce n'est qu'en janvier 1636, alors que ses études sont achevées, que le jeune duc d'Enghien est conduit à la cour pour faire *sa première révérence au roy*. Il y vient toujours accompagné du P. Pelletier, qui doit rester encore quelque temps attaché à sa personne. Il n'y oublia point les pratiques de dévotion qu'il avait puisées à la congrégation de Bourges, et il communia à la fête de la Purification comme il faisait autrefois au collège Sainte-Marie.

L'année 1636 se passe à visiter la Bourgogne. Au commencement de 1637, le duc d'Enghien entre à l'Académie royale de Paris, où les jeunes gens des familles princières se formaient à la science de la guerre : c'était l'école Saint-Cyr de l'époque. Le P. Pelletier, chargé de compléter son éducation religieuse, l'avait suivi dans la capitale. Fort

de l'autorité sans contrôle qui lui avait été accordée pour la direction morale de son élève, il l'éloignait des fêtes mondaines et savait au besoin résister aux sollicitations empressées de la mère et de la sœur aînée, la future duchesse de Longueville.

Après dix-huit mois d'études à l'Académie royale, le duc d'Enghien est nommé gouverneur intérimaire de la Bourgogne, à l'âge de seize ans et demi. Le P. Pelletier le quitte alors, pour continuer auprès de son frère puîné, le prince de Conti, le rôle de gardien vigilant qu'il avait rempli près du duc d'Enghien dix années durant, avec une sollicitude maternelle.

Ici finit la vie de l'écolier et commence la vie publique, qui appartient à l'histoire. Tout ce que nous en avons à dire, c'est que les principes religieux fortement gravés dans cette intelligence d'élite, un moment obscurcis par le feu des passions, se réveillèrent plus tard et sanctifièrent la fin de la vie du grand Condé comme ils avaient sanctifié et sauvegardé sa jeunesse [1].

Q. — Un confrère me dit avoir vu annoncé dans la *Revue catholique des Revues* un travail sur la *Recherche des empêchements de consanguinité* par un M. Deshayes. Est-ce l'auteur du *Memento juris*, que je vous sais bon gré de m'avoir fait acheter? Connaissez-vous ce nouveau livre et pouvez-vous me dire ce que c'est?

R. — Votre supposition est exacte. L'opuscule en question est bien de l'auteur du *Memento juris;* c'est assez dire quelle en est la valeur, M. Deshayes s'étant d'emblée conquis par son premier ouvrage une place éminente parmi nos plus savants et estimés canonistes de France.

Voici le titre exact de cette petite plaquette qui ne comprend pas plus de trente pages : *Nouvelle méthode pratique pour la recherche des empêchements de consanguinité* [2]. Nous l'avons lue et trouvée au premier abord un peu géométrique dans son allure ; mais la difficulté ici est tout à la surface et inhérente aux complications inévitables du sujet traité. Une lecture attentive d'une demi-heure est tout ce qu'il faut pour pénétrer le mécanisme, d'ailleurs fort simple, de la *Nouvelle méthode*. L'auteur a voulu comprendre dans son système tous les cas possibles de parentés dirimantes, et donner au premier venu la bonne marche à suivre pour les résoudre infailliblement, en peu de temps, sans aucune chance d'erreur.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on commence à supputer dans les généalogies les degrés de parenté qui peuvent être empêchements dirimants au mariage. Mais, si l'on s'en tire sans trop de peine dans les cas ordinaires de consanguinité simple à une seule souche, combien sont arrêtés et découragés par les inextricables complications qu'offrent parfois les parentés multiples, surtout quand avec deux ou trois souches on rencontre des parentés déjà croisées parmi les ascendants des futurs.

M. Deshayes donne, comme exemple des difficultés que peut offrir dans nos mœurs actuelles la législation des parentés dirimantes jusqu'au quatrième degré, un cas qu'il a eu à débrouiller et où se trouvent à la fois, bien comptés, 21 empêchements différents de consanguinité pour la même généalogie des futurs. Rien que cela ! Et ce qu'il y a de plus étonnant c'est que, en réalité, ainsi que nous l'avons nous-même vérifié, en suivant la *Nouvelle méthode pratique* on est tout surpris d'arriver sans peine, malgré soi et automatiquement, à ce formidable résultat.

Entre temps l'auteur, visiblement très versé dans la pratique de cette matière, donne de précieux conseils pour la construction graphique des arbres généalogiques dont il convient d'accompagner les demandes de dispenses.

On trouve enfin en appendice dans l'opuscule le texte d'un important décret du Saint-Office que l'*Ami* a déjà publié.

Cette petite brochure sera, croyons-nous, accueillie avec grande faveur par le clergé et les chancelleries épiscopales. Elle permet de simplifier, avec pleine garantie de succès, une besogne presque toujours ingrate, et où les plus habiles trouvent parfois l'occasion de perdre beaucoup de temps sans être bien sûrs d'avoir triomphé de toutes les difficultés, apparentes ou cachées, que peut présenter un si grave et si délicat sujet.

Q. — Je suis de ceux qui ont lu avec grand fruit et admiré votre magistral article bibliographique sur les ouvrages d'ascétisme et de mystique, publié dans le numéro du 13 août de l'*Ami du Clergé*. J'espère que vous voudrez bien ne voir aucune intention de critique dans les quelques observations que je vous demande la permission de vous soumettre, dans l'intérêt de l'*Ami* et de ses lecteurs. Vous nous conviez souvent à vous aider dans votre dure besogne. Je réponds à votre appel.

1° Vous dites que la théologie mystique de Vallgornera est devenue très rare. C'est vrai de la première édition originale ; mais il en existe une réédition publiée récemment en Italie (par les soins du R. P. Berthier, O. P.), qu'on peut aisément se procurer.

2° Parmi les auteurs plus anciens de mystique, on s'étonne de ne pas voir cités les maîtres par excellence de cette science, sainte Thérèse et saint Jean de la Croix. — Parmi les auteurs mystiques modernes, on aurait pu citer aussi le P. Surin, le P. Caussade, l'abbé Saudreau, etc. — A signaler aussi parmi les bons auteurs, du temps et du genre de Philippe de la Sainte-Trinité, le grand ouvrage du P. Joseph du Saint-Esprit.

3° Vous reprochez au P. Meynard d'avoir omis la démonologie dans sa mystique ; je crois cependant qu'en s'aidant de la table alphabétique, on arriverait à retrouver, éparses il est vrai, dans le courant du

[1] Ceux qu'intéresseraient les détails pourront consulter l'ouvrage du P. Henri Chérot, S. J. *Trois éducations princières au XVII[e] siècle, d'après les documents originaux.* Grand in-8° de 300 pages, orné de 30 gravures, Société de Saint-Augustin, Lille, 1896.

[2] Brochure de 30 pp. avec tableaux explicatifs. — Paris, Berche, 69, rue de Rennes ; et Le Mans, Leguicheux. — Pr. 0 fr. 75.

volume, la plupart des questions intéressantes en pareille matière.

4° Me permettrez-vous enfin de vous avouer que je vous ai trouvé un peu sévère pour M. Ribet, sur le chapitre de ses tendances peu scolastiques ? L'Eglise ne s'étant pas prononcée parmi les différents systèmes de philosophie qui se partagent les écoles, il semble qu'il y aurait lieu de se montrer indulgent quand il s'agit d'opinions livrées à la libre discussion des hommes.

R. — Ad I. Nous ignorions cette réédition récente (en 2 v. in-8°, 1890) de la Théologie mystique de Vallgornera. Merci de nous l'avoir signalée. Elle se trouve à Turin, chez Marietti, et aussi probablement chez ses dépositaires en France.

Ad II. Ici notre correspondant est dans l'erreur. Nous avons cité sainte Thérèse et saint Jean de la Croix ; un pareil oubli eût été impardonnable. Mais nous ne pouvions comprendre ces deux maîtres de la vie spirituelle parmi les auteurs de traités didactiques, qui sont seuls l'objet de la première partie de notre étude. Qui s'avisera de recommander comme traité classique de théologie le *De Civitate Dei* ou le *De Trinitate* de saint Augustin ? Nous avions nettement déclaré notre intention de présenter à part au lecteur les manuels de théologie mystique ; nous ne pouvions vraiment pas ranger sous cette rubrique les œuvres de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, difficilement intelligibles même pour les initiés et théologiens de profession.

Le *Catéchisme* du P. Surin et les opuscules mystiques du P. Caussade sont certainement dignes de recommandation ; nous en connaissions la valeur. Mais dans une courte notice bibliographique pouvions-nous être complet ? Combien d'autres, à côté de ceux-là, auraient mérité de figurer dans un catalogue un peu ample de bons ouvrages d'ascétique théorique et pratique ? Il fallait se borner..., c'est ce que nous avons fait, avec regret cependant et non sans en prévenir le lecteur.

L'ouvrage de M. l'abbé Saudreau [1] est tout récent, postérieur même à la rédaction de notre travail. On nous prie de le citer ; voilà qui est fait. Volontiers même nous lui donnons une bonne note, il la mérite.

Nous connaissions le *Cursus theologiæ mystico-scholasticæ* du P. Joseph du Saint-Esprit, carme espagnol. Nous ne l'avons pas mentionné pour trois raisons : 1° il est incomplet ou plutôt inachevé, son auteur n'ayant pu remplir complètement le plan qu'il s'était proposé ; 2° il est d'étude difficile, abordable seulement à ceux qui ont reçu déjà une solide et profonde formation scolastique ; 3° il est extrêmement rare. Ceci dit, nous ne faisons pas difficulté d'avouer que c'est là une œuvre absolument éminente, à certains points de vue même supérieure à Vallgornera et Philippe de la Sainte-Trinité, surtout quant à la rigueur de la méthode et la précision philosophique du langage.

[1] *Les degrés de la vie spirituelle* (2 vol., 7 fr., Angers, Grassin).

Le premier volume renferme une *Introductio* qui est à elle seule un pur chef-d'œuvre, et l'emporte de beaucoup en valeur et utilité sur tout le reste du *Cursus*.

Voici le titre exact de cet ouvrage : *Cursus theologiæ mystico-scholasticæ, in quo methodo scholastica explanantur abditissima dubia mystica juxta miram solidamque doctrinam Angelici Præceptoris D. Thomæ Aquinatis, S. Theologiæ Principis, 6 vol. in-4, Séville, 1730.*

Ad III. Nous n'avons pas dit qu'il n'y eût rien sur le diable et ses œuvres dans les deux volumes du P. Meynard. Nous avons dit qu'un traité un peu suivi de démonologie y faisait défaut, et c'est vrai. On sait que nous entendons par démonologie, l'ensemble synthétique et didactique de tout ce qui se rapporte à la théologie diabolique. Le P. Meynard dit à l'occasion, *per transennam*, ce qu'il faut dire sur les prestiges et illusions démoniaques, quand le développement de son sujet lui fournit l'occasion d'en parler. Mais il faudrait, en effet, éplucher de près la table des matières pour faire chez lui une étude d'ensemble sur cette matière, que nous persistons à trouver mieux présentée et plus soignée chez M. Ribet.

Ad IV. Nous n'avons rien à retrancher des éloges mérités que nous avons adressés au grand travail de M. Ribet ; mais nous maintenons les réserves que nous avons cru devoir faire dans le passage auquel fait allusion notre correspondant. Chacun est « libre » à coup sûr d'avoir ses préférences philosophiques et théologiques ; c'est précisément pour cela que l'*Ami du Clergé* se croit en droit de manifester les siennes, qui sont franchement scolastiques et, au sens large du mot, thomistes. Ce n'est point un crime assurément, ni même en aucune façon une défaillance dans la foi, que d'avoir un goût prudent pour la théorie platonicienne des idées et le système dynamiste de Leibnitz et Boscowich sur la constitution de la matière. Encore est-il que ce n'est point là une doctrine scolastique. Nous devions le constater et le dire, et c'est tout ce que nous avons dit. Le reproche de sévérité nous étonne, car rien ne trahit de notre part une pareille intention dans une critique que nous avons faite à dessein très élogieuse, à cause des mérites vraiment exceptionnels de l'œuvre de M. Ribet. Le soleil a des taches... et Dieu seul est parfait : qu'on veuille bien le comprendre.

NOTA. — Cet article de simple bibliographie ascétique et mystique nous a valu de nombreuses lettres, qui toutes nous ont montré que ce sujet intéressait vivement nos lecteurs. Plaise à Dieu qu'il s'en trouve un parmi eux pour rechercher avec persévérance et réunir les matériaux d'une bonne histoire de la théologie mystique. Ce livre nous manque. A qui Dieu réserve-t-il l'honneur de l'écrire ?...

2° Notices et renseignements divers

Institutiones morales Alphonsianæ, a P. Cl. Marc, SS. R. — Editio octava accuratius recognita. — Romæ, ex typographia Pacis, Philippi Cuggiani, vico *della Pace*, 35 (2 vol. in-8° de 907 et 848 p.; 13 fr., port en sus). Se trouve aussi chez les principaux libraires.

La mort du P. Marc n'a point interrompu le progès de son œuvre ; il a trouvé du reste un digne continuateur dans le P. Jean Kannengiesser, SS. R. Celui-ci vient de mettre au point, c'est-à-dire au courant des dernières décisions des Congrégations romaines, les *Institutiones* du P. Marc et d'en publier la 8ᵉ édition.

Voici les principales modifications et additions qui y ont été faites.

N° 135. La question de savoir si le Pape peut dispenser *in jure divino positivo* est exposée d'une manière plus précise.

566. *Quær. 5°.* La question de l'hypnotisme a été un peu plus développée, ce qui a permis de faire quelques distinctions nécessaires. Le P. Marc enseigne que l'hypnotisme « est regulariter illicitus, quia 1) *frequenter est pertimescenda fraus diabolica...*, 2) *adversatur communiter honestati morum...*, 3) *nocet plerumque sanitati...* Diximus *regulariter* : nam, ex quorumdam opinione, non foret damnandus casu (si dari possit ?) quo descripta incommoda non haberet annexa, et gravis ratio ejus usum suaderet (v. g. pour guérir la neurasthénie). Quo excepto casu, nunquam licet, ne joci quidem causa, hypnotismi facere experimenta vel eis assistere. »

617. *Quær. 1°.* On a ajouté la question « An obliget aliquando juramentum quo confirmatur promissio jure irrita, vel ad promittentis arbitrium irritanda ? » La réponse varie selon les cas.

849. La question de la possession est traitée à neuf.

Depuis la 7ᵉ édition plusieurs décrets du Saint-Office ont tranché certains doutes concernant les censures. On en tient compte aux numéros 1280, 1329, 1331, 1346, 1348, 1352, 1353, 1371, 1372.

Les censures portées par la S. Congr. du Concile dans son décret *Vigilanti* du 25 mai 1893 et dans le décret *Anteactis temporibus* du 22 décembre 1894, sont mentionnées aux nᵒˢ 1350 *bis* et 1375, 2° et 3°.

1365. Ce n° est modifié selon la teneur du décret *Auctis admodum* de la S. Congr. des Evêques et Réguliers, du 4 novembre 1892.

1389. On donne les nouvelles décisions du Saint-Office concernant la crémation des cadavres (*Ami*, 1893, p. 46 ; 1895, p. 495).

1486. La question des parrains à accepter ou à refuser est traitée avec de nouveaux détails empruntés à des déclarations des Congrégations romaines.

Il faut signaler aussi quelques additions aux nᵒˢ 1454, 1499, 1507.

La Constitution *Orientalium dignitas Ecclesiarum* du 30 nov. 1894 n'a pu être utilisée dans le premier volume, dont l'impression était trop avancée. Elle y est signalée en *appendice*. On en tient compte dans le second volume, au traité de l'Eucharistie, n° 1521 *in fine*.

Le n° 1523 indique le traitement qu'il est permis, d'après les récentes décisions du Saint-Office, de faire subir au vin de messe pour le mieux conserver.

1541. On insère la pratique approuvée par la S. Congr. des Rites pour l'émission ou la rénovation des vœux au moment de la communion.

1629 *in fine*. Décision de la S. C. des Rites (14 juillet 1887) défendant l'introduction de drapeaux profanes dans les églises à l'occasion de cérémonies religieuses.

1633, 3°. Décret de la S. C. des Rites (21 avril 1893) autorisant pour les ornements d'église un nouveau tissu, fait de soie et de fibres de mûrier.

1635. La question du servant de messe est traitée avec plus de détails.

1742. Décret de la S. C. des Indulgences (22 sept. 1892) déclarant l'obligation d'invoquer le saint nom de Jésus pour gagner l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

1753. Décision du Saint-Office (29 juil. 1891) déclarant « non esse inquietandos qui tenent validam esse absolutionem in articulo mortis concessam a sacerdote non approbato, *etiam quando facile advocari seu adesse potuisset sacerdos approbatus.* » De même pour l'absolution « a peccatis reservatis, sive simpliciter, sive cum censurâ, per sacerdotem non habentem jurisdictionem in reservata, *etiamsi advocari seu adesse facile potuisset sacerdos habens prædictam jurisdictionem.* »

1764, 1765. Exposition plus complète de ce qui concerne les confesseurs tant ordinaires qu'extraordinaires des religieuses.

1798. *Quær. 3°.* Question ajoutée : « *Cuinam fieri debeat denuntiatio sollicitantis ?* Resp. : Sollicitati quicumque rem ad S. Sedem, vel ad loci ordinarium deferre debent. (Instr. S. O., 20 febr. 1867, n. I). »

1880, *in fine*. Réponse de la S. Pénitencerie du 19 septembre 1893, en vertu de laquelle « ubi consuetudo viget tauros in circo agitandi, tolerari potest ut in loco proquinquo sacro vel saltem honesto et decenti Sacrum Oleum asservetur, ut, si necessitas exposcat, Extrema Unctio indigenti ministretur ; cauto verum ne ex S. Olei prœsentiâ ipse lusus approbari vel promoveri videatur, neque ex condicto fiat » (*Ami*, 1894, p. 592). Et l'auteur ajoute : « Quæ solutio similibus casibus accommodari potest ».

1923. On tient compte du décret *Auctis admodum*. La question de l'irrégularité est traitée avec plus de précision, surtout en ce qui regarde l'irrégularité *ex infamia*, 1938.

1997. *Quær. 1°.* D'après les documents du Saint-Siège (S. C. de P. F., 26 juin 1820 ; S. O., 20 sept, 1854) qu'a fait connaitre Resemans (*De competentia civili in matrimonium infidelium*, cap. 2), on adopte l'opinion suivant laquelle le prince temporel, à défaut d'autorité religieuse légitime, possède *in devolutivo* le pouvoir d'établir des empêchements dirimants de mariage pour ses sujets infidèles.

2004. Plus de précision en ce qui regarde le *raptum sponsæ*.

2022, *in fine*. On tient compte d'une décision de la S. Congr. du Concile (29 avril 1894) à propos de la parenté spirituelle : « Si quis plures ejusdem personæ filios eodem Sacramento tenet, cognatio spiritualis non augetur ».

2042, *versus finem*. Décret de la S. C. du Concile (16 juin 1894) décidant que la dispense de l'affinité *in linea recta ex copula licita*, ne peut jamais se présumer, *ne in mortis quidem articulo*.

2047. La faculté des évêques de dispenser des empêchements dirimants *per se vel per alium in mortis articulo constitutos*, est traitée en tenant compte des plus récentes décisions.

2055. Explication des clauses des dispenses de mariage accordées par la Daterie.

2055 *ter*. Deux importantes décisions (S. Pœnit., 15 jan. 1894 ; S. O., 4 aug. 1892) concernant l'exécution des dispenses de mariage.

2157. Formule réglant la pratique du vœu de pauvreté dans les Congrégations à vœux simples, telle que le Saint-Siège l'exige habituellement (*Collectanea S. C. de P. F.*, n° 2090).

2158. *Quær. 4°.* La matière grave du vœu de pauvreté est définie avec plus de précision. « Ea quantitas, quæ *ex se* et seclusis peculiaribus circumstantiis sufficit in furto ad constituendum peccatum mortale contra justitiam, sufficit etiam ad constituendum peccatum mortale contra Religionem, seu contra votum. » Plusieurs assignent 10 fr. comme matière grave, et leur opinion « certe non est ut rigorosa habenda ». Mais il faut noter que « quo imperfectior est actus dominii, eo major quantitas pro gravi materiâ requiritur ».

Plusieurs séminaires ont adopté comme manuel de Théologie morale les *Institutiones* de Clément Marc. Nous souhaitons qu'ils deviennent chaque année plus nombreux. Les fréquents emprunts que nous faisons à la Théologie du P. Marc disent, mieux que des paroles, en quelle estime nous la tenons.

Cette 8ᵉ édition se complète admirablement par un petit Commentaire publié à part (br. in-8° de 24 pages), sur la fameuse bulle *Cruciatæ*.

Cours élémentaire de liturgie sacrée d'après le rit romain, par le R. P. A. Velghe, SS. CC. — Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette ; in-12 de 398 p., 3 fr. 50.

Nous avons signalé naguère (*Ami*, p. 815) ce *Cours élémentaire de liturgie*. A recommander à tous les jeunes prêtres qui sortent du séminaire sans avoir de *Manuel* entre les mains et qui ne veulent pas faire de la liturgie

leur étude spéciale. Nous voudrions que ce volume, très clair et *très documenté dans sa brièveté voulue*, soit pour eux le *texte* qu'ils annoteraient, au fur et à mesure de leur apparition, avec les décrets de la S. C. des Rites qui viennent éclairer les points obscurs et terminer les controverses. Un des premiers à indiquer serait, à la page 18, le décret *in Basileen.* du 14 mars 1896 sur la messe dans une église étrangère, quand l'*Ordo* de celle-ci permet des messes *de Requie* ou votives (Cf. *Ami*, p. 880). — Cette *troisième édition* (la première a paru il y a dix-huit mois) est complète en un seul volume. C'est une excellente amélioration, non moins que l'addition d'une table analytique très détaillée, qui rend les recherches on ne peut plus faciles. — Nous avons déjà dit que le cardinal Parocchi avait recommandé ce livre à tous les séminaristes. Si après cela notre recommandation est encore de mise, nous la donnons, et sans réserve.

Traité des confréries, par M. l'abbé Tachy. — Un vol. in-8° de 500 pp., chez l'auteur, curé de Pouilly, par Bourbonne (Haute-Marne). — Pr. franco, 5 francs.

Œuvre d'un auteur que nos abonnés connaissent bien, car nous faisons souvent appel à son autorité. C'est le seul livre qui existe, aussi complet et sûr, en pareil sujet, où le prêtre est à tout instant exposé à rencontrer des difficultés pratiques dont il chercherait en vain la solution dans les auteurs classiques de droit et de morale. Tout ce qui peut-être dit sur les confréries se trouve là. Leur nature, leurs espèces, leurs érections et agrégations, leurs insignes, leurs statuts, leurs biens, leur gouvernement, etc. ; rien de ce qui touche de près ou de loin aux confréries n'a été omis par M. Tachy.

On nous consulte à chaque instant sur une foule de questions où le droit canonique des confréries est en jeu. Si nous recommandons vivement à nos lecteurs le Traité de M. Tachy, c'est moins pour lui faire une réclame dont il n'a certes pas besoin, — et qui lui a été chaleureusement faite par la presse catholique dès son apparition, — que pour indiquer une fois de plus aux clients de l'*Ami* la source où nous allons chercher nos réponses à leurs consultations, en les engageant à y aller directement puiser eux-mêmes au besoin.

Le Panthéisme moderne, par M. l'abbé Combe, curé de Diou (Allier) ; Paris, Delhomme et Briguet, éditeurs, 83, rue de Rennes ; broch. in-18 de 148 p.; 1 fr. 50.

Origine, progrès et ruine des vertus naturelles et surnaturelles, infuses et acquises, par le même ; broch. in-18 de 104 p.; 1 fr.

M. Combe a du goût pour la philosophie ; il y emploie ses loisirs, et invite le public à profiter du fruit de ses méditations. Voilà de quoi il convient tout d'abord de le féliciter. Son *Panthéisme moderne* est une bonne petite étude historique et critique à laquelle nous ne ferons d'autre reproche que d'être écrite peut-être en un style pas assez serré, trop oratoire ; ce qui ne gâte rien d'ailleurs quant au fond, et ne compromet nullement la solidité substantielle de ses arguments. M. Combe n'a pas la prétention de donner du nouveau en matière si classique et si rebattue : encore est-il qu'il aura eu le mérite de mettre en bon français, à la portée de tout le monde, une réfutation du Panthéisme qui peut n'être pas sans utilité par le temps qui court.

On peut trouver singulière l'idée qu'a eue l'auteur de mettre en tête de sa brochure une dissertation latine *An ex ordine logico demonstrari possit existentia Dei.* A tout le moins, il semble difficile d'apercevoir la raison d'être d'une pareille thèse latine dans un livre consacré à l'étude du Panthéisme moderne. Les philosophes de profession passeront outre à notre observation et liront tout de même avec intérêt la thèse de M. Combe. Accepteront-ils tous sa conclusion ? Nous en doutons un peu. C'est une intention louable à coup sûr que de vouloir mettre la paix dans les écoles partagées depuis sept cents ans sur la valeur du célèbre argument de saint Anselme. M. Combe y tâche de son mieux ; et son idée, de se tenir juste au milieu, entre saint Thomas d'Aquin et saint Anselme, entre l'*a priori* et l'*a posteriori*, n'est point banale assurément. Mais réussit-il vraiment à réaliser ce prodige de haut équilibre ? *Doctores videant...*

— C'est encore à une saine pensée de vulgarisation philosophique et théologique que M. Combe a dû obéir en publiant en langue française son petit *Traité des vertus.* La « théorie des habitudes » est peu connue, bien que nécessaire pourtant, au premier chef, à tout prêtre qui enseigne le catéchisme ou se consacre au ministère de la direction des âmes. Ces cent pages ne disent point tout ce qui peut être dit en pareil sujet, et ne présentent pas partout une précision philosophique de langage à l'abri de toute critique ; elles n'en sont pas moins un résumé substantiel des principales thèses classiques sur les habitudes et les vertus.

Que l'auteur suive sa vocation ; en serrant de plus près les formules doctrinales des bons auteurs, il nous donnera de nouvelles et bonnes études sur des sujets « théoriques » que le clergé est trop accoutumé à considérer comme dénués d'intérêt pratique et totalement étrangers aux exigences de son ministère. M. Combe, à notre avis, emploiera mieux son temps à cette besogne qu'à l'interprétation prophétique de tous les « grands coups » possibles.

Œuvres de Saint François de Sales, *Edition complète et définitive* d'après les autographes et les éditions originales, publiée sur l'invitation de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, par les soins des religieuses de la Visitation du premier monastère d'Annecy. — Vient de paraître, *Tome VII*, SERMONS, 1er volume (in-8° de 490 p.).

En vente, tome I, *Les Controverses* ; tome II, *Defense de l'Estendart de la Sainte Croix* ; tome III, *Introduction a la vie devote* ; tomes IV et V, *Traitté de l'amour de Dieu* ; tome VI, *Les vrays entretiens spirituels.*

Format grand in-8°, caractères elzéviriens, papier de luxe (genre ancien).

Chaque ouvrage se vend séparément. Prix : 8 francs le volume, port en sus. Remise importante aux ecclésiastiques, aux communautés religieuses et aux souscripteurs qui s'obligent à se procurer les volumes au fur et à mesure de leur apparition. — Genève, H. Trembley, rue Corraterie ; Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90 ; Annecy, Abry, rue de l'Evêché, 3.

Nous avons déjà recommandé (1895, p. 360-368) à l'attention de nos lecteurs cette magnifique édition des *Œuvres de Saint François de Sales*, et montré qu'elle ne mentait pas aux promesses de son titre. Nouvelle, complète, définitive et authentique, elle sera un monument digne de ce grand saint et grand Docteur, dont on ne saurait trop étudier et méditer les ouvrages s'il est vrai, comme l'affirmait Mgr Pie, que depuis trois siècles il n'est aucun saint du cloître ou du monde qui n'ait dû sa sainteté à l'influence de saint François de Sales.

Les *Sermons* rempliront quatre volumes, le deuxième est déjà sous presse. Après les *Sermons* viendra la publication des *Lettres* et *Opuscules*.

Etudes sur le christianisme, *la foi et les Missions catholiques dans l'Extrême-Orient.* (Tome 3e des Œuvres complètes du P. J.-B. Aubry). Paris, Retaux ; et chez M. Aubry, curé de Dreslincourt, par Ribécourt (Oise). — Un vol. in-8° de 426 pp.

Les lecteurs de l'*Ami* n'ont pas oublié la sensation produite dans le clergé par la publication posthume des œuvres du regretté P. Aubry. *Les Grands Séminaires* et la *Théorie catholique des sciences* ont été particulièrement accueillis avec faveur, comme œuvres d'élite, d'une inspiration tout apostolique, originale, profonde, parfois presque hardie, et toujours soucieuse de l'orthodoxie jusqu'au scrupule.

Nous présentons aujourd'hui avec plaisir le troisième volume des *Œuvres* du P. Aubry, et lui souhaitons le succès bien mérité de ses aînés.

Ces nouvelles *Etudes sur le christianisme* ont le grand avantage d'avoir été rédigées par un prêtre qui

était à la fois savant théologien et missionnaire. Aussi y trouve-t-on résolus certains problèmes délicats sur le salut des païens et la vocation générale des peuples à la rédemption, que nos théologiens classiques négligent assez ordinairement ou ne traitent que *per transennam* en réponse aux objections des impies contre l'universalité de la Providence surnaturelle de Dieu.

Rien de large et de puissamment raisonné comme les grandes thèses qui remplissent les deux premiers livres, où le pieux auteur traite de la préparation et de l'établissement du christianisme ainsi que de la religion judaïque et de ses rapports avec la Loi nouvelle. Le livre troisième et dernier est consacré à une matière qui a fait de tout temps l'objet des préocupations favorites du P. Aubry : la foi, la méthode et la règle dans l'Eglise, les rapports de la foi avec la raison et la science.

Attrayante par l'allure vive du style et la richesse des idées, la lecture de ce volume est en même temps et surtout instructive : on y apprend beaucoup de théologie et de la meilleure, sans fatigue aucune, tant le P. Aubry excelle dans l'art d'énoncer clairement sa pensée et de charmer son lecteur, sans cesser un seul instant de l'édifier.

Autonomies ecclésiastiques, Eglises séparées, par M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut. — 1 vol. in-12 de VIII-356 p., 3 fr. 50, Paris, Thorin, rue Le Goff, 4.

Sous ce titre, M. Duchesne réunit en volume une série d'articles donnés depuis deux ans à la *Quinzaine*, un article de la *Revue byzantine* de Munich, plus un chapitre des *Mélanges de l'Ecole de Rome*. La majeure partie de ces pages est consacrée aux schismes orientaux (pp. 10-228) ; et nos lecteurs se souviennent des longues analyses que nous leur en avons faites cette année (p. 401-402, 629-640). Ce sont de merveilleux chapitres d'histoire ecclésiastique, — et d'apologétique par conséquent. Il n'est pas possible de mettre en plus pleine lumière l'éclat et le rayonnement universel de la primauté romaine aux trois premiers siècles. Il n'est pas possible non plus de mieux démêler les origines lointaines de l'esprit de schisme en Orient, ses développements, sa propagation, ses ravages progressifs en attendant la rupture définitive. Une grande leçon se dégage de ces pages : la nécessité de l'union avec Rome, d'une union parfaite, sans arrière - pensée, intime, amoureuse. Les Grecs ont mis sept cents ans à consommer leur schisme. Sept cents ans d'union nominale avec Rome ! d'une union qui suffisait sans doute à sauvegarder l'unité de l'Eglise et à maintenir le minimum nécessaire de subordination hiérarchique ; mais de combien de défiances, de restrictions, de réticences elle était mêlée, cette union ! Avec cela, on est fatalement sur la pente du schisme. Tous les grands schismes ont été préparés de loin ; et l'histoire de la Réforme dans les divers pays d'Europe ne serait pas moins instructive à cet égard que l'histoire des schismes orientaux. Quand on se laisse aller vis à vis de Rome à des attitudes maussades et boudeuses, on ne sait jamais jusqu'où l'on ira, jusqu'où iront ceux qui, venant après nous, développeront les conséquences de notre faute ; et donc, qu'ils sont coupables, suivant une récente parole du Pape, qu'ils sont coupables, ceux qui marchandent leur obéissance et entretiennent dans l'esprit public des ferments de défiance et d'hostilité plus ou moins sourde contre Rome !

Les autres chapitres de M. Duchesne étudient : 1° Les *Origines de l'Eglise anglicane* (origines romaines, irlandaises, bretonnes, gallicanes) ; — 2° l'*Illyricum ecclésiastique*, et comment cette province, rattachée d'abord au patriarcat romain, lui fut ensuite soustraite par le patriarcat de Constantinople ; — 3° les *Missions chrétiennes au Sud de l'empire romain*, dans les régions qui avoisinaient la frontière romaine en Afrique et en Arabie, depuis l'Océan jusqu'au golfe Persique et à l'Euphrate. « De tout ce rayonnement chrétien dans les pays chamitiques et arabes, que reste-t-il ? Une seule Eglise, celle d'Abyssinie, qui s'est maintenue, comme l'état abyssin lui-même, à travers bien des vicissitudes, et conserve encore son autonomie singulière, sa confession monophysite et son allégeance alexandrine. »

La vie après la mort, *ou la vie future selon le christianisme, la science et notamment les magnifiques découvertes de l'astronomie moderne,* par l'abbé Pioger, membre et lauréat de plusieurs académies et sociétés savantes. — Paris, Haton, in-12 de 400 p., 2 fr., *franco* 2 fr. 40.

C'est une dixième édition qui nous est signalée ; l'ouvrage peut donc se passer de recommandation. Il couronne dignement une série commencée, voilà longtemps, par le vénérable abbé Pioger sous ce titre générique : *Dieu dans ses œuvres*. Le spectable des œuvres de Dieu, loin de river notre âme à la matière, doit l'élever au contraire, l'agrandir, la rendre plus capable de Dieu, allumer en elle des désirs plus vifs et plus féconds de cette vie divine dont nous n'aurons la jouissance assurée qu'après la mort. Qu'est-ce que la vie, qu'est-ce que la mort, que devient le corps après la mort ; ce qu'est un cimetière ; religion de la mort chez les païens ; la résurrection ; opérations de l'âme après la mort ; le jugement, le purgatoire, l'enfer, le ciel, l'éternité : autant de questions sur lesquelles M. Pioger projette toutes les lumières de la foi, cela va sans dire, mais surtout, — ce qu'on ne trouve pas toujours ailleurs, — les lumières de la science, avec toute la chaleur d'une âme sacerdotale. Sans cesse il met en présence la foi et la science, et les éclaire l'une par l'autre. Vous avez là un excellent modèle de cette prédication scientifique que nous vous recommandions l'an passé, à propos de M. Pioger précisément (*Ami* 1895, p. 865-866).

Quand M. Pioger donnait, il y a plus de vingt ans, la première édition de son ouvrage, le *Lendemain de la mort* de Louis Figuier était dans toute sa vogue. Figuier est bien oublié aujourd'hui ; mais depuis, à la suite de Camille Flammarion, d'autres sont venus, dont les rêveries sur l'au-delà, vulgarisées par une foule de publications scientifiques populaires, font un mal énorme.

La vierge Marie dans les prières liturgiques, par l'abbé Fritsch. Première série, 1 vol. in-12 de XII-418 p., — Paris, Haton, 3 fr., *franco* 3 fr. 50.

L'abbé Fritsch est depuis longtemps bien connu du clergé paroissial pour ses délicieux ouvrages sur la première communion. Aujourd'hui, dans la nouvelle série qu'il inaugure, il nous offre un des meilleurs livres que nous ayons sur la sainte Vierge ; et la pensée même d'où il part aura certainement les suffrages de tous nos lecteurs. Pourquoi la prédication, si souvent en peine et en quête d'idées heureuses et fécondes, ne songe-t-elle pas à les prendre dans le rituel, dans le missel, dans les prières liturgiques ? L'Eglise a déposé là un trésor admirable ; elle y a réuni la fleur de l'Ecriture et de la tradition, elle a permis à la piété de tous les âges d'y joindre un commentaire toujours étincelant de beauté. Pourquoi en faire des lettres mortes ? pourquoi ces richesses sont-elles si souvent perdues ?

Et si jamais cet oubli fut regrettable, n'est-ce pas surtout quand il s'agit de la liturgie de la sainte Vierge ? de cette liturgie où le génie de l'Ecriture et de l'Eglise s'est épuisé à exprimer sous les images les plus gracieuses, dans le langage le plus élevé, les grandeurs, les vertus, les privilèges de Marie ?

Toutes ces beautés de l'Ecriture et de la liturgie, on les trouvera, admirablement encadrées, groupées, éclairées les unes par les autres, dans cette première série, où M. Fritsch étudie l'*Ave Maria* (25 chapitres) et l'*Angelus* (26 chapitres), avec tout ce qui s'y rattache : l'Annonciation, l'ange Gabriel, le Saint-Esprit, la Visitation, Zacharie, saint Jean-Baptiste, saint Joseph, Bethléem, les Bergers, les Mages, la Purification, Anne et Siméon, les saints Innocents, etc.

Manuel et pieux exercices du Rosaire, par l'abbé J. M B. — Desclée, de Brouwer et Cie, Lille-Paris ; un vol. gr. in-32 de 432 p. ; prix, 1 fr. 10 ; édition de luxe, 2 fr. 50.

La dévotion du Rosaire, comme aux temps des Albigeois, est devenue le suprême espoir de l'Eglise. On ne

saurait donc trop la faire connaître, la faire aimer, et travailler à la répandre. Telle est sans doute la pensée qui a inspiré tant de travaux sur le Rosaire parus ces dernières années.

Nous nous plaisons à recommander ce nouveau-venu. Outre les indications ritualistes nécessaires, les membres des Confréries du Rosaire y trouveront des réflexions toutes pleines d'onction sur l'excellence du Rosaire et ses mystères. Ils y apprendront à faire de leur chapelet le résumé simple et pratique de la doctrine chrétienne, en le récitant en union avec le prêtre à l'autel, avant et après la sainte communion, pendant leur visite au T. S. Sacrement, en l'honneur du Sacré-Cœur ou de la Sainte Vierge.

Et leur Rosaire ainsi deviendra ce qu'il doit être : non pas une suite de *Pater* et d'*Ave* récités d'une façon routinière, mais une méditation suave et fortifiante des mystères de la vie et de la mort de Notre-Seigneur, *in quo est vita, salus et resurrectio nostra.*

L'Avent, Noël, l'Epiphanie, méditations du P. Avancin, revues par Zollner, traduites par l'abbé Crolet — Lons-le-Saulnier, C. Martin. Un petit vol. in-18 de 450 p. ; 1 fr. 25.

A l'approche de l'Avent, voici un charmant petit volume auquel nous faisons volontiers une chaude recommandation. Les méditations rédigées par le P. Avancin sur la vie de Jésus-Christ sont célèbres et occupent une place d'honneur dans la littérature ascétique. Elles sont peu répandues cependant, faute d'avoir jusqu'à présent trouvé un traducteur aussi habile et compétent que M. Crolet. Celles qu'on nous donne ici ont été revues et quelque peu fondues par Zollner avec les méditations du P. du Pont. Chaque jour a sa courte méditation divisée en trois points et suivie d'une prière. Chaque point débute par un trait d'Ecriture Sainte choisi avec soin, et qui résume toute la signification et la portée du paragraphe. Rien de commode et substantiel comme ce petit manuel pratique, également apte à rendre grand service aux pieux fidèles et au clergé. — Pour une future édition nous prierions M. Crolet d'indiquer, quand il y a lieu, les indulgences attachées aux prières de son recueil : car, nous avions omis de le dire, la plupart de ces prières qui terminent les méditations sont simplement traduites des formules liturgiques de l'Eglise ou extraites de bons auteurs de mystique.

Rappelons aussi que ce volume est le second d'une série commencée par la *Passion et la Résurrection* [1] et qui sera continuée de manière à donner l'œuvre entière du P. Avancin par parties séparées, dont l'ensemble formera un manuel complet de méditations pour l'année tout entière. Cette collection aura certainement un grand succès. C'est bien notre avis qu'elle le mérite.

L'abandon à la volonté de Dieu, *Retraite de dix jours, d'après le Père Alexandre Piny, maître en théologie, des Frères Prêcheurs.* Nouvelle édition par le Père M.-Augustin Charmoy, lecteur en théologie, des Frères Prêcheurs (Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris ; à l'*Année dominicaine*, 94, rue du Bac, Paris. — Prix 3 fr.).

Cet ouvrage, réédité avec les corrections et modifications rendues nécessaires par la marche du temps, avait été publié pour la première fois en 1683. Son auteur, remarquable théologien, le P. Piny, s'est demandé quel était le chemin le plus sûr et le plus court pour aller à Dieu. Il a pensé que c'était l'abandon à la volonté de Dieu. Les vingt méditations qui composent sa retraite de dix jours sont employées à recommander et à expliquer cette voie excellente. Les âmes désireuses de servir Dieu parfaitement trouveront grand profit à ces méditations.

Les degrés de la vie spirituelle, *Méthode pour diriger les âmes suivant leurs progrès dans la vertu,* par l'abbé A. Saudreau, premier aumônier de la maison-mère du Bon Pasteur d'Angers. (2 vol. in-12, Germain et Grassin, Angers, 40, rue du Cornet. — Prix 7 fr.

[1] Même format, même librairie, même prix.

Les directeurs des âmes trouveront dans cet ouvrage la meilleure doctrine, présentée d'une manière à la fois intéressante et sûre. L'auteur conserve la distinction traditionnelle des trois vies : purgative, illuminative, unitive. Il répartit entre elles les sept degrés qui répondent aux sept demeures du *Château de l'âme* de sainte Thérèse. Vie purgative : les âmes croyantes, les bonnes âmes ; vie illuminative : les âmes pieuses, les âmes ferventes ; vie unitive : les âmes parfaites, les âmes héroïques, les grands saints. Chaque degré est exactement décrit ; les remarques et les conseils très bien appropriés aux besoins des âmes. L'ouvrage de M. Saudreau est un excellent manuel que nous voudrions voir entre les mains de tous les confesseurs et directeurs.

Moyen d'obtenir une douce et sainte mort, par le R. P. Stoufflet, Rédemptoriste. 2e édition (Bureaux de la Sainte Famille ; Antony, Seine).

Opuscule très édifiant et très intéressant. La première partie traite des craintes de la mort, du moyen de faire une bonne mort, d'éviter la mort subite, de connaître le jour de sa mort, d'être soulagé et consolé au moment de la mort. La seconde partie est un recueil d'exercices de piété en vue de la bonne mort.

La Prière du Cœur de Jésus, *Réflexions dogmatiques et morales sur l'Oraison dominicale,* par M. l'abbé Vernhet. missionnaire apostolique (Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, 28, rue d'Assas).

Ce sont bien des réflexions qui se déroulent avec aisance sur les paroles du *Pater*. La théologie et les applications actuelles s'y unissent sans violence ; saint Thomas et Miss Diana Vaughan s'y rencontrent sans étonnement.

Questionnaire sur le Catéchisme, par l'abbé Ch. Chapelon, curé de Montaud, à Saint-Etienne (Loire). — 1 vol. grand in-32 de 234 p. ; prix, 1 fr. 25 *franco ;* chez l'auteur, et librairie Emmanuel Vitte, 3, place Bellecour, Lyon.

« Pourriez-vous m'indiquer un bon questionnaire de catéchisme, les questions seulement, mais un peu détaillées ? » demandait naguère un de nos abonnés. Un confrère lui indiqua celui de M. l'abbé Chapelon (*Couverture*, p. 184 et 212). Et vraiment ce petit livre répondait parfaitement au désir exprimé. Sans doute, il est rédigé suivant l'ordre du catéchisme du diocèse de Lyon, mais si c'est un inconvénient pour les catéchistes des autres diocèses, il leur est facile d'y parer. Le fond reste le même dans tous les catéchismes du monde, et cela suffit pour que ce *Questionnaire* puisse être utilisé partout.

C'est le meilleur aide qu'un catéchiste saurait prendre. Il y trouvera groupées sous chaque question principale, une série d'autres questions pour amener l'explication détaillée de la lettre du catéchisme. Et ce ne sont pas des questions en l'air, mais très pratiques. Nous donnerons l'idée la plus exacte possible de ce petit livre en disant que c'est, à part la différence de rédaction, notre Catéchisme de première communion sans les réponses. Tous deux ont pour auteurs des hommes rompus à l'enseignement du catéchisme. On le voit de reste.

Les grandes époques de l'histoire économique jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Un vol. in-12 de 410 p. — Paris, Delhomme et Briguet, 83, rue de Rennes ; 3 fr. 50.

On sait le grand économiste et chrétien philosophe que fut Claudio Jannet. Sa mort récente a été un vrai deuil et une perte irréparable pour le monde catholique. Ses œuvres restent, il est vrai, mais non pas toutes celles qu'il avait projetées. Il avait résolu d'entreprendre une grande *Histoire du travail* qui eût été pour la sociologie un monument historique de la plus haute importance. Reculant devant la difficulté d'un pareil travail dont la rédaction eût exigé plusieurs années

de labeur, il aurait voulu tout au moins, dans les derniers temps de sa vie, réunir les études historiques et économiques qui résumaient la partie vraiment neuve de son enseignement préféré. Ce sont ces notes, avec une introduction entièrement due à la plume de Claudio Jannet, que son fils a recueillies pieusement et offre aujourd'hui au public sous le titre qu'on vient de lire. Voici le sommaire des principales dissertations :

La réforme sociale par le christianisme. — L'Eglise et la constitution sociale aux Ve et VIe siècles. — La formation de la société du VIIe au IXe siècle. — Une municipalité du midi de la France, de l'époque romaine à 1789 ; Sisteron. — Une baronnie et une municipalité du Quercy, au moyen âge et sous l'ancien régime ; monographie de Castelnau de Montratier. — La crise du XVIe siècle. — Le crédit populaire et les banques en Italie, aux XVe et XVIe siècles.

Signaler un ouvrage de Claudio Jannet à ceux qu'intéressent les questions sociales, c'est suffisamment le leur recommander. Celui-ci n'a point, il est vrai, l'unité de plan ni la perfection de détail que lui aurait données le maitre. Il n'en constitue pas moins un ensemble de dissertations où l'on retrouve l'érudition et la critique sûre qui ont fait le succès des autres œuvres de l'auteur. C'est un bon livre à mettre, à côté des meilleurs, dans le rayon de nos bibliothèques réservé aux études d'économie politique et de philosophie sociale.

Les catholiques, *étude politique et sociale,* par J. Peccadut. — Paris, Dentu, 1 vol. in-12 de 396 p., 3 fr. 50.

C'est des catholiques français qu'il s'agit dans ce volume, et, parmi les catholiques français, des « deux ou trois millions d'âmes » qui forment la fraction « fervente et militante » de la nation. L'auteur, étant monarchiste, trouve que tout va de mal en pis; et la faute en est évidemment à Léon XIII. On prétend nous faire l'histoire de l'Encyclique pontificale ; mais quelle histoire ? Des potins, des commérages de journaux. On s'obstine à ne pas comprendre ce que la politique du Pape a d'élevé, de surnaturel, de dogmatique, et par conséquent d'éternel ; on n'y voit que le triomphe des intrigues des ralliés d'avant l'Encyclique, et l'on ose espérer que ce triomphe ne sera que momentané. On escompte secrètement, sans se l'avouer peut-être, un changement de règne !

Malgré cela, il y a beaucoup à prendre dans ces pages. Nombre d'observations justes, de tableaux lestement enlevés, de mots typiques, de vrais mots qui ont été vraiment dits et qui sont comme des éclairs sur un état d'âme. — Il en est un peu de ce livre comme de nos monarchistes impénitents : leur idée de derrière la tête est bien malheureuse, mais que de bons côtés on leur trouve dans le détail de la vie !

Les malfaiteurs littéraires, par le P. Etienne Cornut, S. J. — Paris, Retaux, rue Bonaparte, 82 ; in-12 de 342 p. Prix : 3 fr. 50.

Réédition d'un livre que l'*Ami* a longuement loué et analysé lors de son apparition (1893, pp. 593-598). C'est le réquisitoire le plus éloquent qui ait été dressé contre la littérature d'aujourd'hui. Il est dur, certes, et parfois violent, mais toujours appuyé de considérants irréfutables. Hélas ! les peuples ont la littérature qu'ils méritent ; et l'on ne peut que souscrire à la conclusion du P. Cornut : « Le jour où les Français comprendront leur devoir et se montreront résolus à l'accomplir sans faiblesse, les malfaiteurs littéraires disparaîtront comme les assassins et les voleurs qui se cachent lorsque la police est vigoureusement faite. »

Le P. Cornut reproduit textuellement, dans cette nouvelle édition, les pages qu'il avait commencé d'écrire en 1891. Il eût été bon d'y faire quelques additions, d'y glisser aussi quelques atténuations en faveur d'écrivains qui, depuis, ont eu au moins des velléités de se décanailler.

Le 33e.·. Crispi ; *Un palladiste homme d'Etat démasqué,* par Miss Diana Vaughan. — Un vol. in-8o de 500 pp. — Paris, librairie antimaçonnique A. Pierret, 37, rue Etienne-Marcel. Prix : 5 francs.

La question « Diana Vaughan » est à l'ordre du jour dans la presse catholique. Qui a écrit ce volume, et le précédent, œuvre du même auteur : *Mémoires d'une ex-palladiste ?* Qu'y a-t-il au juste sous ce nom mystérieux ? Une réalité ou un mythe ? On disserte ferme pour et contre. Le récent Congrès anti-maçonnique de Trente a été saisi de la question, et, chose étonnante ! ne s'est pas senti assez sûr de ses informations pour la trancher. Il l'a réservée. Est-ce discrétion voulue et imposée par une autorité ecclésiastique supérieure, pour garantir les jours, certainement menacés, de la vraie Miss Vaughan, si elle existe, si elle s'est convertie, si elle s'est attirée les violentes haines de la secte par de très graves et retentissantes révélations ? Comment ne pas s'étonner des violences de langage que se renvoient mutuellement à coup de brochures et d'articles les deux amis de la veille, aujourd'hui ennemis acharnés, Margiotta et Diana Vaughan ?

Tout cela ne fait point de bien à la cause qu'on prétend servir. Le public se prend à croire qu'il a été dupé, d'un côté ou de l'autre, et menace de confondre dans un même scepticisme dégoûté, les personnes et les choses qu'il ne voit plus qu'à travers le voile épais d'un mystère qui lui pèse et qu'il serait temps en vérité d'éclaircir.

Nous attendons à en savoir plus long pour dire notre avis là-dessus. Comme le congrès de Trente, où siégeaient des catholiques éminents et compétents en matière antimaçonnique, nous nous réservons.

Cette réserve forcée, est-il besoin de le dire, nous est uniquement commandée par un sentiment de prudence, et n'a rien qui puisse personnellement désobliger ni le Dr Margiotta, ni Miss Vaughan, ni même celui qui se cache sous ce pseudonyme, si pseudonyme il y a, ce qui ne nous paraît pas, jusqu'à présent, suffisamment démontré. La pleine lumière doit se faire, et se fera à coup sûr ; attendons.

Le *33e Crispi*, que nous devons donc apprécier indépendamment de la valeur personnelle de son auteur, est un très curieux livre, dû à une plume habile, forte, et singulièrement érudite. Les documents abondent, presque pas de pages sans références et citations où des noms célèbres même sont mis en jeu, ce qui expliquerait assez le mystère prudent dont l'auteur s'enveloppe. Il faut lire ce formidable réquisitoire à double tranchant, contre la machiavélique personne de Crispi et contre le palladisme, pour se rendre compte de ce qui s'est passé et se passe encore dans le monde de la haute maçonnerie dirigeante, luciférienne et palladiste, pour le plus grand mal de la France, de l'Italie et de l'Eglise.

Les narrations de Miss Vaughan atteignent et semblent parfois dépasser les limites de l'invraisemblable. Son histoire fantastique des faits et gestes du « daimon Bitru » avec Sophia Sapho (p. 316), semble en vérité plus tenir du rêve que de l'histoire. Et pourtant les documents sont là, du moins leur reproduction en fac-similé. Qu'on en fasse voir l'original à trois ou quatre prêtres savants, graves et connus, et l'on croira avec moins de peine. D'ici-là... on doutera.

Puisque nous y sommes, on nous permettra une très simple réflexion. Pourquoi nos écrivains anti-maçonniques ne prennent-ils pas la très élémentaire précaution que nous venons d'indiquer, toutes les fois qu'ils communiquent la reproduction d'une pièce dont il serait si aisé de confirmer l'authenticité par l'aveu et la signature de plusieurs noms connus et inaccessibles au soupçon de fraude ou d'illusion ?

Le *33e Crispi*, quoi qu'il en soit de la valeur de son argumentation, en apparence très serrée, est un livre à lire, pas par tout le monde bien entendu, comme tant d'autres du même genre. Un peu prolixe dans sa rédaction et écrit avec une précipitation évidente, il est assez clair cependant, et dans son ensemble (nous ne voudrions point, encore une fois, nous porter garant de toutes les anecdotes palladiques et diaboliques qu'il renferme), dans son ensemble, disons-nous, il est très suggestif et donne la note vraie sur les conspirations infernales de la révolution maçonnique et luciférienne contre l'ordre social, la France et l'Italie, le pouvoir temporel du Pape et l'Eglise catholique. Tout cela est habilement groupé autour de la physionomie de Crispi : mais on sent que l'auteur, — et c'est pour le mieux assurément, — n'a pas voulu peindre un pareil portrait sans lui donner avec tout le soin possible le

cadre qui l'explique et le met, au point de vue de l'histoire, dans le relief qui lui convient.

Miss Vaughan nous réserve, paraît-il, d'autres étonnements. Nous la prions instamment de décharger au plus tôt l'opinion publique du plus inacceptable de tous, de celui qui plane sur l'identité de sa personne.

Le Palladisme, *culte de Satan-Lucifer dans les triangles maçonniques*, par D. Margiotta. — 1 v. in-12 de 346 p. — Grenoble, Falque; Pr. 3 fr. 50.

Francesco Crispi, *son œuvre néfaste*, par le même; 1 v. in-12 de 250 p. — Pr. 3 fr. 50.

Le Palladisme est un des plus étranges livres de la littérature anti-maçonnique contemporaine. Disons tout d'abord que nous ne voudrions pas le voir tomber entre les mains du premier venu. Le Dr Margiotta, fidèle historien, raconte en langage clair beaucoup de choses fort... scabreuses, sans compter celles qu'il laisse très suffisamment sous-entendre. On aura donc soin de ne pas laisser traîner ce volume sur les tables à portée des enfants ou autres personnes dont les susceptibilités de conscience demandent à être ménagées.

Pour invraisemblables qu'ils paraissent au premier abord, certains récits du Dr Margiotta ne laissent pas de présenter des caractères de véracité qui autorisent une sérieuse confiance. Nous ne voudrions point les garantir tous ; on sait là-dessus quels sont nos principes de critique et la raison prudente de notre attitude quelque peu sceptique. Mais comme d'autres témoins s'accordent avec notre auteur sur plusieurs de ses révélations, en fait d'apparitions diaboliques, on peut le croire dans une large mesure.

Livre sérieusement fait d'ailleurs, quoique peut-être avec une trop visible précipitation, et dont la lecture aura au moins ce résultat fort utile de présenter, mieux encore que ne l'a fait le Dr Bataille dans son *Diable au XIXe siècle*, la nature, les pratiques sataniques et la portée morale du Palladisme, qui est, comme chacun sait, le complément, si l'on veut, mais cependant tout autre chose que la franc-maçonnerie.

Qu'on nous permette l'expression d'un regret. Ici encore, comme dans tous ses autres travaux publiés jusqu'à présent, le Dr Margiotta se montre, à notre avis, trop préoccupé de sa polémique personnelle avec Lemmi. C'était assez d'une charge à fond sur ce misérable, et puisque nous avons un volume entier sur *Adriano Lemmi*, il n'était pas bien nécessaire d'y revenir dans le *Palladisme*, fut-ce même par besoin de mettre au jour de nouvelles anecdotes. Le motif de notre observation se comprend assez : on se défie toujours un peu par avance des jugements d'un auteur qui se montre trop dominé par les besoins d'une passion personnelle, d'une cause qui lui est chère, et où l'on craint avec raison qu'il n'abonde un peu trop dans son sens, au détriment de la vérité. Qu'on nous donne des livres d'histoire sur la maçonnerie et le Palladisme, écrits de sang froid, disant ce qui est, rien de plus, cela vaudra mieux pour la vérité et l'Eglise que les narrations d'allure plus ou moins vive où se trahit l'inspiration des querelles de personnes.

— Œuvre de polémique personnelle encore, et surtout, que le *Francesco Crispi* du Dr Margiotta, ce qui ne veut pas dire qu'elle manque d'intérêt, loin de là. Il faut lire ce curieux volume (même après le *33e Crispi* de Diana Vaughan) pour pénétrer les vilains dessous de la politique italienne actuelle et de son néfaste exécuteur, Crispi.

Le Dr Margiotta était jadis, avant sa conversion, bien placé pour voir de près et juger exactement le fameux ministre révolutionnaire, gallophobe enragé, celui en qui Mazzini voyait le futur fossoyeur de la maison de Savoie. Aussi est-ce avec un incontestable caractère d'autorité que le *Francesco Crispi* s'impose à l'attention des écrivains qui feront plus tard l'histoire de l'Italie pour ce dernier quart de siècle. C'était une bonne œuvre de mettre au grand jour ces turpitudes maçonniques, révolutionnaires, anti-cléricales, qui ont peu à peu amené la pauvre Italie et sa royauté aux graves périls qui la menacent à l'heure présente.

Lucifer démasqué, par Jean Kostka. — Un vol. in-12 de 394 pp. — Paris, Delhomme; pr. 3 francs.

C'est le plus calme, le plus réfléchi, et, sous certains rapports, le plus « recommandable » des livres parus récemment sur la franc-maçonnerie et les formes variées du culte de Lucifer. On peut sans inconvénient le mettre dans toutes les mains, et ce n'est pas là une qualité ordinaire aux ouvrages de ce genre. Kostka est un pseudonyme qui cache un sérieux converti de la dernière heure, un homme de haute valeur intellectuelle et de foi courageuse. Le style est sobre et clair ; peu de « personnalités » ; beaucoup de philosophie au contraire, et de jugements solidement inspirés par une bonne théologie. L'auteur parle de ce qu'il sait et le dit bien. Il n'a donc pas la prétention de toucher à toutes les questions que soulèvent les pratiques, variées à l'infini, du culte de Lucifer dans les arrière-loges et les triangles palladiques. Il en dit assez cependant pour mettre le lecteur à même de comprendre et d'accepter ce qu'il y a de mieux établi dans les étranges narrations des Bataille, des Margiotta, des Diana Vaughan, etc., sans cesser de garder sur plus d'un point une certaine réserve qui donne à penser. Incomplet, le *Lucifer démasqué* de M. Kostka l'est, si l'on veut, comme d'ailleurs tous les livres de ce genre, chaque auteur se plaçant à un point de vue différent, à celui qui lui est personnel. Il donne cependant en substance, et dans un langage d'une impeccable orthodoxie, à peu près tout ce qu'il est essentiel de connaître de ce monde ténébreux de l'occultisme infernal, où viennent fatalement aboutir la franc-maçonnerie, le spiritisme, le gnosticisme, l'erreur démonolâtrique de tous les temps, sous toutes ses formes.

Le Satanisme et la Magie, par Jules Bois. — 1 vol. in-8o de 427 pp. avec illustrations. — Paris, Chailley ; prix : 8 francs.

Mauvais livre, qui vient d'être mis à l'Index et méritait de l'être. Une crédulité évidemment excessive s'y mêle à une tendance sceptique et moqueuse, comme il arrive chez les gens qui, manquant de foi chrétienne et croyant tout de même à l'occulte, n'ont ni règles sûres de critique, ni jugement sain en pareille matière. Rien de précis d'ailleurs, point de faits nettement démontrés ni de références sérieuses dans ces dissertations vagues, à bâtons rompus, touchant à tout, sans ordre ni discernement, à travers des envolées théoriques où la fantaisie des idées philosophiques s'accorde en légitime mariage avec l'allure décadente du style. M. Huysmans a écrit la préface : c'est tout ce qu'il y a de mieux dans le volume. Œuvre en somme aussi inutile que dangereuse. N'achetez pas.

Guide-Hôtels, à l'usage des familles en voyage. Blois, Coutant, plaquette in-18; prix : 0 fr. 60.

C'est toujours pour nous autres catholiques, prêtres et fidèles, une grosse affaire que le choix d'un hôtel, au cours de nos voyages en pays inconnu. M. Léopold Naeje a eu la très heureuse et pratique idée de réunir dans son petit *Guide-Hôtels* les meilleures adresses des maisons particulièrement recommandables au point de vue chrétien. La liste, certes, est loin d'être complète, et peut-être l'auteur a-t-il laissé échapper trop d'inexactitudes, inévitables en pareille compilation, et qu'il sera facile de corriger dans une seconde édition. N'importe ! Tel qu'il est, ce petit *vade-mecum* du voyageur catholique rendra de grands services, et nous le conseillons volontiers à nos lecteurs touristes. Les pèlerins y trouveront aussi de précieux renseignements, car on a pris soin de noter en passant tous les lieux de pèlerinages célèbres, avec indications pratiques et des notices fort utiles. Nous souhaitons au *Guide-Hôtels* de grossir un peu avec le temps et le concours charitable de tous ceux qui sont à même de fournir à l'auteur les renseignements pratiques qu'il sollicite de la charité de ses lecteurs pour mener son œuvre à un plus haut degré de perfection.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Vous avez publié dans votre nº du 25 juin, pp. 551 sq., un article où se trouve visée, en partie du moins, la *Société des études psychiques* de Paris. Vos appréciations, encore qu'assez voilées et indirectes, m'ont paru sévères. Cette Société a sa raison d'être et peut rendre de grands services. Il n'est pas inutile d'amener un nombre fort respectable de médecins et d'hommes du monde à s'occuper de faits qui touchent au surnaturel, en compagnie de prêtres qu'ils ne rencontreront guère sur un autre terrain.

De plus, le courant qui porte aujourd'hui tant d'esprits vers ces malheureuses sciences occultes, a une véritable importance. Faut-il laisser le monopole de ces études aux adversaires de notre foi ? Il y a peut-être lieu d'en douter. Un certain nombre de membres de l'école à laquelle appartient Papus, travaillent activement, parfois plus activement que nous, à combattre le matérialisme sur le terrain scientifique, et il est possible, je crois, sinon de les amener jusqu'à nous, du moins de faire diminuer ou peut-être même de faire cesser leur hostilité, autrefois violente, contre le catholicisme. Je crois que Papus, par exemple, ne réimprimerait pas aujourd'hui les phrases injurieuses qu'il nous adressait jadis.

Il n'est pas jusqu'au « corps astral », auquel ils tiennent tant, et peut-être avec quelques raisons, qui ne me paraisse susceptible d'une interprétation orthodoxe. Le corps astral ou le fluide nerveux, car ce n'est pas autre chose, est une partie de notre corps tel que nous l'entendons au sens ordinaire. Il est une sorte d'intermédiaire entre le corps et l'âme, comme certaines facultés ou même certains organes sont des intermédiaires entre deux facultés ou deux organes.

Tout cela pour vous faire voir qu'il y a lieu de prendre en sérieuse considération les travaux récents de l'occultisme à allure sérieuse et scientifique, et qu'à ce titre la *Société des études psychiques* méritait peut-être de votre part une appréciation plus indulgente.

R. — Nous n'avons que de la sympathie pour la *Société des études psychiques*. L'article auquel fait allusion notre honorable correspondant demandait seulement, et avec raison, semble-t-il, que devant le public des fidèles on ne laissât point à cette société laïque, non plus qu'à tout autre du même genre, le soin de dirimer par voie de sentence quasi officielle les graves controverses que soulèvent les manifestations préternaturelles de nos jours. Telle était notre pensée : réserver, plus qu'on n'a coutume de le faire, aux tribunaux ecclésiastiques ces matières qui sont à la fois physiques et essentiellement théologiques, pour éviter tout péril de fausse solution dont on ne manquerait pas, quand même, de faire retomber la responsabilité sur l'Eglise.

De là à trouver blâmable l'institution de *Sociétés* de savants laïques et de prêtres théologiens pour l'étude des problèmes de l'occultisme contemporain, il y a un abîme, et ce n'était point notre intention de le franchir, même par voie d'allusion indirecte.

La *Société des études psychiques* de Paris, nous le savons, mérite tout particulièrement d'être traitée avec respect et considération, vu la nature du but qu'elle poursuit et le caractère sérieux des membres qui la composent. Il est certainement très bon que les hommes de la science prennent le plus possible contact avec nos savants théologiens catholiques. De part et d'autre on ne peut que gagner à ce rapprochement, au double point de vue des intérêts, de la vérité et des relations personnelles.

Notre correspondant a raison : nous sommes envahis par l'occultisme. Qu'il y ait beaucoup plus à laisser qu'à retenir dans les doctrines et les prétendus faits d'expérience que jettent un peu au hasard dans le public les fervents adeptes des manifestations prestigieuses de tout genre, tout le monde en convient. Mais encore est-il qu'il y a là quelque chose à prendre pour nous, des phénomènes réels, sérieusement contrôlés, qui sollicitent impérieusement l'examen et peuvent mettre à sérieuse épreuve la sagacité des médecins, des philosophes et des théologiens. Quoi de mieux à faire alors que de grouper les différentes lumières dont la réunion est indispensable pour pénétrer et quelque peu éclairer d'aussi obscurs problèmes ?

Tout cela est juste, parfaitement juste, et, encore une fois, ce serait méconnaître et fausser nos intentions que de nous soupçonner de voir d'un mauvais œil le travail de sociétés savantes, même en matière d'occultisme, qui ne peut que profiter à la science et à la foi.

Mais, ceci dit, on nous permettra la très simple réflexion que voici. Ces sociétés ne parlent pas au nom de l'Eglise, qu'elles ne représentent à aucun titre. Leurs conclusions ne sont autre chose que la majorité numérique des sentiments individuels de leurs membres, et quand il arrive que ces membres sont en majeure partie laïques, sans éducation théologique, il faut bien se garder de leur attribuer une autorité doctrinale qu'elles n'ont pas, qu'elles ne peuvent pas avoir, malgré la présence de quelques savants docteurs catholiques et théologiens dans leur sein.

Or, voilà précisément l'erreur où tombe de très bonne foi le gros public. Il accepte aisément, les yeux fermés, comme paroles d'évangile, les conclusions du « corps savant », et, pour peu qu'il y ait des prêtres dans l'affaire, il a vite fait de conclure que l'Eglise a parlé quand elle n'a rien dit du tout. Le public a tort, sans doute, mais c'est un fait, et nous pensons qu'il en faut prudemment tenir compte pour mettre la foule en garde contre ses propres errements, ses enthousiasmes irréfléchis, ses convictions trop tôt formées sur des apparences d'autorité qu'elle ne se soucie guère de discuter.

Voilà pourquoi nous avons cru bon de rappeler que, en matière de phénomènes extraordinaires, frisant de plus ou moins près les prestiges diaboliques, c'est à l'Eglise seule, — nous voulons dire à ses tribunaux ou commissions de docteurs dûment constituées, — qu'il appartient de conclure

et de tracer aux fidèles la règle de leurs assentiments. Ces questions autrefois strictement réservées à l'examen de juges ecclésiastiques, sont, il est vrai, tombées dans le domaine public : raison de plus pour nous de prendre de nouvelles précautions afin que les responsabilités soient nettement délimitées et que l'Eglise ne soit pas mise en jeu, d'aucune façon, là où elle n'est pas officiellement saisie de la cause, ni pleinement à même de la connaître et de la juger librement.

Pour parler net, nous aurions souhaité qu'on fît moins de bruit autour des études entreprises par la *Société psychique* sur le cas de Mlle Couëdon. A l'insu de ses membres, et malgré eux peut-être, la presse a transformé cette réunion de savants, ordinairement plus discrète, en suprême Aréopage délégué à la solution des hauts problèmes de l'occultisme ; et nous savons bien des gens simples, ni plus ni moins sots que beaucoup d'autres, qui se sont crus obligés de tenir pour définitive, ou à peu près, la sentence prononcée. C'est à ceux-là que nous avons pensé en rappelant quels sont, en si scabreux sujet, les devoirs des laïques, même très savants, et les droits de l'Eglise, seule autorité compétente pour trancher tous les litiges qui de près ou de loin peuvent intéresser la foi du peuple chrétien.

L'équivoque étant désormais dissipée, et puisqu'on nous en fournit l'occasion, nous rendons très volontiers hommage à la *Société des études psychiques*. Si elle veut bien tenir compte des observations pratiques qui précèdent, nous sommes tous les premiers persuadés que l'Eglise et la science pourront tirer très grand profit de ses travaux.

Nous ne suivrons pas notre docte correspondant sur le terrain philosophique où pourrait nous entraîner la discussion de son sentiment sur le « corps astral ». C'est là un problème qui sort de notre cadre, au moins pour l'heure actuelle. On revient beaucoup aujourd'hui à ce fameux intermédiaire entre le corps et l'âme, dont le « médiateur plastique » de Cudworth restera, quoiqu'on fasse, le type classique, et peut-être, en somme, la plus claire formule, malgré la contradiction des idées qu'elle énonce. Ces nouveautés, assez vieilles par certains côtés, ne sont pas *a priori* pour nous séduire. Mais il y en aurait trop long à dire sur tout cela, et nous avons promis de nous taire.

Q. — Avez-vous remarqué que le chapelet que porte *Notre-Dame de Lourdes* a 6 dizaines ?

Pourquoi cela ? Je serais heureux d'en apprendre la raison du bon *Ami du Clergé*.

R. — Nous avons adressé la question à M. le supérieur des Missionnaires de Notre-Dame de Lourdes, plus à même que nous de résoudre la difficulté. Voici sa réponse :

1° Le chapelet de poche dont se servaient les fidèles du diocèse de Tarbes (et par suite le chapelet de Bernadette) à l'époque des apparitions était de 5 dizaines. Le chapelet de la Sainte Vierge devait être semblable à celui de l'enfant.

Je n'ai jamais compris qu'il y ait eu des chapelets de poche de *six* dizaines communs parmi les fidèles ; et je n'ai pas non plus entendu jamais signaler ce fait que la Sainte Vierge aurait apparu avec un chapelet de six dizaines.

2° Il existait à l'époque des apparitions et il existe encore à Montaut, près Bétharram, une fabrique de gros chapelets. On les appelait d'abord chapelets de Bétharram, mais depuis que les marchands d'objets de piété de Lourdes les étalent à leurs magasins, on les a appelés chapelets de Notre-Dame de Lourdes. Ces gros chapelets sont maintenant de six dizaines. Je crois que l'on suit en ce point la tradition ancienne et que par conséquent en 1858 ils avaient également six dizaines. Ce serait le chapelet de sainte Brigitte proprement dit. Les PP. de Bétharram pourraient savoir pourquoi ce nombre de six dizaines avait été adopté dans cette fabrique.

3° Le chapelet passé actuellement au bras de la statue de la Grotte (et c'est le premier qu'elle a porté) est de cinq dizaines. D'autres chapelets l'ont remplacé à diverses époques. Je ne sais pas si dans le nombre il y en a eu quelqu'un de six dizaines. Les fabricants mettent cinq ou six dizaines pour donner à leurs statues quelque caractère spécial. Un homme instruit et digne de foi m'affirme même qu'il a vu dans des églises franciscaines la statue de Notre-Dame de Lourdes avec un chapelet de sept dizaines. Ce serait la couronne franciscaine.

4° L'abbé Gaignet, supérieur du grand séminaire de Limoges, auteur du cantique-récit des Apparitions ou *Ave Maria* de Lourdes, dit en tête de cet opuscule : « Le chapelet de Notre-Dame de Lourdes ayant *six dizaines*, il (l'auteur) a divisé son récit de manière à former également *six dizaines de strophes*. De là le titre de *Chapelet* donné à sa composition ; nom qui lui convient d'autant mieux qu'on répond à chaque strophe par le chant de l'*Ave Maria.* » Je pense que M. Gaignet fait allusion au gros chapelet dont j'ai parlé plus haut, peut-être encore à l'un des chapelets de la statue. Cependant il pourrait avoir puisé son idée dans quelque conversation avec le T. R. P. Sempé, premier supérieur de Notre-Dame de Lourdes ; mais je ne vois pas sur quoi pourrait reposer cette idée.

Q. — Ayez la charité, puisque je sais que vous êtes si patient et si bon, de me dire comment je dois faire pour obtenir la permission de ne plus me raser, car cette opération me fait souffrir horriblement et m'astreint en outre à subir de graves inconvénients.

R. — Il faut tout simplement prévenir votre évêque que des raisons de santé et d'hygiène vous obligent à garder votre barbe. Il ne peut pas vous accorder de permission, puisqu'il s'agit d'une loi universelle de l'Eglise latine ; mais il ne peut non plus vous poursuivre pour l'observation d'une loi qui est matériellement impossible : *Ad impossibile nemo tenetur*.

Ce n'est pas une question qui soit indigne des occupations d'un évêque, puisque le *Pontifical* renferme un titre *de Barba tondenda*. La première fois que le rasoir passe sur la figure des jeunes clercs pour faire tomber le duvet de couleur incertaine qui ombrage légèrement la lèvre supérieure, le *Pontifical* suppose que la cérémonie se fait *Pontifice sedente cum mitra*, au chant du psaume *Ecce quam bonum*, précédé d'une an-

tienne, et suivi d'une longue oraison que l'évêque récite debout.

Nous ajouterons que vos raisons nous semblent suffisantes pour vous dispenser de la loi.

Q. — A quelle heure est-il permis de commencer la récitation anticipée de Matines et Laudes ? Doit-on s'en tenir strictement aux heures fixées par l'Ordo diocésain ? Peut-on suivre *tuta conscientia* l'opinion d'après laquelle il serait permis de commencer la récitation du Bréviaire du lendemain à 2 heures de l'après-midi, toute l'année, d'une manière uniforme? Dans ce cas, pourquoi l'Ordo continue-t-il à indiquer l'heure de Matines et de Laudes?

R. — Nous avons plusieurs fois, et assez au long, traité cette question [1].

Notre avis a toujours été, et il restera jusqu'à nouvel ordre, qu'on ne peut, sans indult, anticiper toute l'année à deux heures la récitation de Matines et Laudes du lendemain.

Lehmkuhl dans sa dernière édition s'exprime ainsi sur l'opinion que vous rapportez : « Quam opinionem pro certo probabili habere non possum, eo quod rationes pro illa allatæ infirmiores videntur esse ». (Lehmkuhl, II, nº 625.)

Mais il peut bien arriver que cette anticipation devienne licite un jour, soit parce que la coutume s'établissant, bien que par des actes illicites, aura raison de la loi, soit parce que le Souverain Pontife accordera d'une manière générale l'autorisation qu'il accorde sans difficulté à des particuliers. Cette dernière manière est la seule régulière [2].

Nous avons affirmé que la récitation faite avant l'heure où elle est permise est non seulement illicite, mais encore invalide, parce qu'elle est faite avant qu'il soit possible de satisfaire à l'obligation.

Nous n'avons pas à modifier cet enseignement qui est aussi celui de Lehmkuhl, qui toutefois ajoute : « Nolim tamen, si quis secundum illam opinionem egerit, obligationem iterandi imponere, quum externa auctoritas eorum qui benignam sententiam tuentur, me prohibeat eam certo improbabilem dicere, atque tempus et consuetudo eam reddere possit probabiliorem. » (loc. cit.)

Il est à remarquer que cette restriction est uniquement basée sur l'autorité externe de ceux qui tiennent cette opinion, et non sur aucune raison intrinsèque ou d'interprétation authentique de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient étant de trop faible valeur, « infirmiores », leur autorité externe, leur valeur comme théologiens se trouve être, dans le cas, d'importance fort secondaire : « tanti valent quanti eorum rationes. »

Nous ne voulons pas dire que nous n'appliquerions pas après coup la même règle que Lehmkuhl.

[1] *Ami du Clergé*, Tome III, 197 ; IX, 326 ; X, 352 ; XVI, 297 ; XVII, 459 ; *et alibi passim*.

[2] Il est à remarquer que les indults accordés par la S. C. des Rites ne portent plus maintenant (celui que nous avons sous les yeux est du 6 juin dernier) l'ancienne clause restrictive « dummodo adsit rationabilis aliqua causa. » Est-ce un pas vers une autorisation universelle ? L'avenir nous le dira.

Q. — Il vient de mourir dans notre paroisse une personne pieuse qui, de son vivant, me donnait toujours 5 francs pour un honoraire de messe. Sa sœur vient de me remettre une somme assez considérable avec prière de dire un certain nombre de messes à l'intention de la défunte. Puis-je, *tutâ conscientiâ,* dire ces messes demandées en fixant moi-même l'honoraire à 5 francs ?

R. — Vous ne pouvez fixer vous-même l'honoraire à 5 francs si vous n'y êtes autorisé par la volonté de la personne qui donne la somme pour ces messes.

Or, cette personne peut être, ou bien la sœur qui vous a remis la somme, ou bien la défunte qui aura déterminé la somme à employer pour faire célébrer des messes à son intention.

Dans le premier cas, vous ne pouvez présumer que la personne entende fixer l'honoraire à 5 francs. Ce que faisait sa sœur, probablement à son insu, ne saurait être regardé comme la mesure qu'elle voulût ou dût prendre pour le tarif de l'honoraire.

Dans le second cas, la manière dont la personne en usait de son vivant pourrait être une raison d'élever le taux de l'honoraire au-dessus du tarif ordinaire. Mais il nous semble qu'on ne pourrait le porter, de ce chef, à 5 francs. Car les messes qu'elle faisait célébrer de son vivant devaient être relativement peu nombreuses en comparaison des messes à dire après sa mort. On conçoit cette libéralité d'un honoraire aussi élevé pour un petit nombre de messes à célébrer de temps en temps ; on la comprendrait moins pour des messes nombreuses à célébrer pendant assez longtemps chaque fois qu'on le pourrait.

Ce qu'il convient de faire, c'est d'acquitter en attendant les messes demandées, et de chercher l'occasion, qui se présentera sans doute avant que le nombre de messes à célébrer soit épuisé, de se renseigner à cet égard auprès de la sœur.

Q. — Peut-on gagner des indulgences pour d'autres vivants que soi-même ?

R. — En fait, on ne peut appliquer aujourd'hui aucune indulgence à d'autres vivants que soi-même, parce que le Souverain-Pontife ne le permet pas ; mais rien ne s'oppose à ce qu'il accorde cette faculté. Tel est l'enseignement du P. Lehmkuhl :

« Per se nihil impedit, quominus, si suppetat justa causa, summus Pontifex ita indulgentias concedere possit, ut vivi non tantum sibi aut defunctis eas lucrari valeant, sed etiam unus pro altero vivente eam lucretur. Verum id *a praxi* alienum est, neque ullum exstat exemplum talis concessionis re ipsa factæ. Imo generatim ne